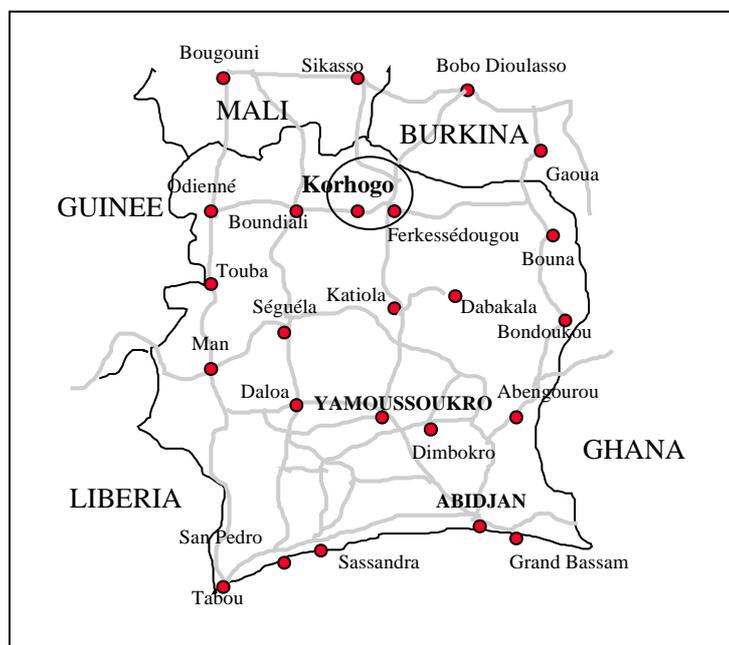


Commission européenne en Côte d'Ivoire

L'ECONOMIE LOCALE DE KORHOGO
ET DE SA ZONE D'INFLUENCE

Rapport de synthèse



Etude de cas du programme
"Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest"

PDM

Club du Sahel

Commission européenne en Côte d'Ivoire

**L'ECONOMIE LOCALE DE KORHOGO
ET DE SA ZONE D'INFLUENCE**

Document de synthèse

Etude de cas du programme
"Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest"

TABLE DES MATIÈRES

Avant – propos	3
-----------------------------	----------

Présentation générale de l'économie locale

I. Korhogo et son hinterland.....	6
Enracinement historique, homogénéité sociale, croissance urbaine forte	

1.1. Le poids de l'histoire locale	6
1.2. La Région des Savanes.....	8
1.3. Le département de Korhogo	8
1.4. La ville de Korhogo.....	9
1.5. Synthèse n°1	11

II. Approche de l'économie locale.....	12
Assise agro-pastorale du département, ville principalement marchande	

2.1. Montant et formation du Produit Local Brut.....	12
2.2. Les Matrices de Comptabilité Sociale (MCS).....	14
2.3. Ventilation du Produit Local Brut.....	16

III. Les acteurs de l'économie agro-pastorale	18
Mutations et opportunités dans la zone cotonnière	

3.1. Mutations de la filière coton, adaptation des producteurs.....	20
3.2. L'avenir rizicole départemental : enjeux locaux et nationaux	21
3.3. Le bétail : un capital considérable et imparfaitement valorisé.....	22
3.4. Des productions locales à promouvoir	22
3.5. Synthèse n° 2.....	24

La commune de Korhogo

IV. L'économie populaire urbaine	27
Poids économique des échanges et du transport, essor des micro-entreprises	
4.1. Petits commerçants et artisans, prestataires de service	27
4.2. Opérateurs du bâtiment	29
4.3. Grossistes de vivriers et de produits du cru, transporteurs.....	30
4.4. Autres ressources de l'économie populaire.....	32
4.5. Synthèse n° 3.....	33
V. Le secteur des entreprises modernes et intermédiaires	34
Le maillon manquant de la transformation	
5.1. Les industries de transformation et de conditionnement.....	35
5.2. Les entreprises du BTP	37
5.3. Les établissements modernes et intermédiaires du secteur commercial	37
5.4. Autres opérateurs du secteur entrepreneurial moderne	38
5.5. Synthèse n° 4.....	39
VI. Ressources et emplois des ménages de la commune.....	39
Le travail indépendant, première source de revenus	
6.1. Les ressources des ménages	39
6.2. Les emplois des ménages	40

Etat et municipalité à Korhogo

VII. L'action locale des autorités.....	42
Le poids de l'Etat et des municipalités	
7.1. L'action locale de l'Etat.....	42
7.2. L'action de l'Etat en 1997	43
7.3. Les engagements de l'Etat.....	43
7.4. L'action des municipalités	44
7.5. Les ressources et emplois cumulés des communes	45
7.6. Le cas de la commune de Korhogo	46
7.7. Synthèse n° 5.....	48

Avant - propos

Le présent rapport fait la synthèse des résultats de l'étude de l'économie locale de la commune de Korhogo et de son arrière-pays, effectuée de juin 1998 à janvier 1999, dans le cadre du programme de Relance des Economies Locales en Afrique de l'Ouest (ECOLOC) engagé par le Club du Sahel (OCDE) et le Programme de Développement Municipal (PDM). Financée par l'Union européenne, cette étude vise à analyser le dynamisme et les synergies de la capitale de la Région des Savanes, à mettre en évidence son potentiel de croissance, ses facteurs de blocage, ses perspectives à l'horizon 2020. Elle s'inscrit dans une série de travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation en Côte-d'Ivoire (San Pedro, Daloa), ainsi que dans d'autres pays de la sous région (Sénégal, Mali, Burkina Faso, etc.).

La maîtrise d'œuvre de l'étude a été confiée au cabinet International de Conseil, d'Etudes et de Finances (ICEF). La réalisation des enquêtes, des traitements statistiques et des analyses a été assurée par une équipe de chercheurs de l'Ecole Nationale Supérieure de statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA), et de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD –ex-ORSTOM). Les résultats des travaux sont consignés dans trois volumes :

- Volume 1 : Rapport général
- Volume 2 : Rapport de synthèse
- Volume 3 : Comptes économiques

Ce document tire les principales leçons des études menées sur chaque « complexe d'activité » ou filières de l'économie locale (ces études sont présentées en détail dans le "Rapport général"), et les principaux enseignements des comptes économiques locaux (ces comptes sont exposés en détail dans le rapport « Comptes économiques »). De façon délibérée, le présent "Rapport de synthèse" répond non à des exigences académiques, mais au souci de transmettre aux responsables et aux acteurs locaux : (a) des données quantitatives et qualitatives utiles ; (b) des cadres d'analyse et de compréhension du fonctionnement et de la dynamique de l'économie locale ; (c) une vision rétrospective et prospective de cette économie, afin qu'ils aient la possibilité de forger des objectifs et de prendre des décisions.

Un préalable méthodologique doit être précisé d'emblée, pour éviter toute méprise sur la présentation et l'interprétation des résultats de cette synthèse. Bon nombre des données chiffrées exposées au fil de ce rapport s'entendent plus, en effet, comme des ordres de grandeur ou à tout le moins des approximations, que comme des valeurs certaines. Il est apparu illusoire, et finalement peu utile, de chercher à reconstruire des agrégats économiques locaux extrêmement diversifiés et interdépendants, sans accepter une marge minimale d'erreur propre à toutes les enquêtes de terrain à caractère extensif. En revanche, les ajustements statistiques auxquels il a été procédé restituent une image d'ensemble cohérente, la plus réaliste qu'il a été possible de dresser sur l'économie de Korhogo et de son arrière-pays. De même que pour les comptes de la Nation, qui gagnent en vision globale ce qu'ils perdent en précision sur chaque donnée, les comptes locaux présentés ici fournissent des indications détaillées qui, prises isolément, ne sont sans doute pas exemptes de critiques, mais qui ont l'avantage de la cohérence générale.

Un autre préalable de méthode doit être souligné. L'économie locale korhologaise peut, sous l'angle comptable, être exposée en données chiffrées, démographiques ou financières, en agrégats économiques et autres quantifications de flux et stocks. Toutefois, la compréhension des dynamismes et perspectives de cette économie ne pouvait se passer d'une approche plus qualitative. L'histoire, les structures sociales, les singularités de la culture prennent en effet une importance croissante à mesure qu'on cherche à rendre compte de l'état et du fonctionnement de l'économie réelle. Aussi, la présentation des résultats chiffrés est assortie à chaque fois que nécessaire d'un cadre compréhensif renvoyant à des observations qualitatives collectées sur le terrain par les membres de l'équipe, ou tirées des travaux de spécialistes consacrés à la Région des Savanes et à la ville de Korhogo.

La synthèse tente de mettre en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités de développement, les perspectives de croissance à court et moyen terme de l'économie locale korhologaise. Elle espère ainsi contribuer, à sa mesure, à la formulation d'un projet de relance de cette économie, projet qui paraît indispensable pour faire face aux défis du futur autant que pour l'anticiper. C'est toutefois aux autorités locales, en concertation avec les divers acteurs impliqués dans l'économie, qu'il reviendra de convertir en opérations effectives, en engagements, en recommandations et en décisions coordonnées les enseignements contenus dans ce travail.

Le présent "Rapport de synthèse" s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, enquêtes et notes de terrain des consultants, assistants et associés de l'équipe ECOLOC-Korhogo, soit :

- **Pascal Atsé**, Docteur vétérinaire et économiste, Projet Bovins industriels, responsable du complexe « *Production et transformation des ressources pastorales* » ;
- **Julie Borderes**, économiste, IEP-Paris et ENSEA, responsable des complexe « *Education et santé* » ;
- **Yacouba Diallo**, économiste, CED–Bordeaux IV, responsable du complexe « *Grand commerce et transport* » ;
- **Fidèle Kayibanda**, Ingénieur des travaux statistiques, ENSEA, ayant assuré le traitement des données d'enquête ;
- **Siaka Koné Koko**, économiste, CED–Bordeaux IV, responsable du complexe « *Production et transformation des produits vivriers* » ;
- **Pascal Labazée**, socio-économiste, IRD, en poste à l'ENSEA, coordinateur de l'étude ECOLOC–Korhogo, responsable des complexes « *Histoire et structures sociales* », « *Tourisme et artisanat d'art* » et « *Secteur moderne* » ;
- **Adalbert Nshimyumuremyi**, statisticien économiste, Directeur des études à l'ENSEA, responsable de l'élaboration des comptes de la « *Matrice de Comptabilité Sociale* », responsable des complexes « *Etat et municipalité* » et « *Système financier moderne* » ;

- **Naïma Pages**, économiste, Université Paris X–Nanterre et associée à l’IRD–GP 92, responsable des complexes « *Economie populaire urbaine* » et « *Bâtiment et travaux publics* » ;
- **Mamane Sama**, statisticien économiste à l’ENSEA, responsable du complexe « *Production et transformation des cultures de rapport* » ;
- **Benjamin Zanou**, démographe, Professeur à l’ENSEA, responsable du complexe « *Démographie et peuplement* »

L’étude a par ailleurs bénéficié du soutien et des compétences de terrain de Madame **Fanny Koné** (Responsable Antenne OCPV–Korhogo), de Mademoiselle **Djetenin Koyaté** (Technicien supérieur du secteur Tourisme), de Monsieur **Amadou Coulibaly** (IDEFOR–Korhogo), de Monsieur **Sopri Gohoun** (Responsable Antenne INS–Korhogo), de Messieurs **Bozi Germain** et **Cissé** qui ont assuré la supervision, les enquêtes de terrain à Korhogo.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude. Ces remerciements vont en particulier à Monsieur N’Dabian Eby-Aman, Préfet de Korhogo et Préfet de la Région des Savanes, à Monsieur le Maire de Korhogo Adama N’Zi Coulibaly ainsi qu’à l’équipe municipale, qui tous ont œuvré pour faciliter les contacts avec les acteurs de l’économie locale et la population. Notre gratitude va aussi à l’ensemble des responsables des services déconcentrés de l’Etat en poste à Korhogo, qui nous ont appuyé par leurs compétences et leur documentation. Enfin, nous remercions vivement tous les acteurs de la vie économique et sociale korhoolaise, responsables du secteur privé, d’associations et de structures professionnelles, d’organismes non gouvernementaux, qui ont toujours accepté de distraire de leur temps pour répondre, avec tant de patience, à nos questions.

I. Korhogo et son hinterland

Enracinement historique, homogénéité sociale, croissance urbaine forte

1.1. Le poids de l'histoire locale

Korhogo occupe une position centrale au sein de la savane ivoirienne. Capitale historique du pays Kiembara, l'un des sous-groupes Sénoufo de la région Nord, la cité a probablement été fondée au XVIII^e siècle lors de la migration de captifs venus du puissant royaume de Kong, emmenés par la figure légendaire de Nanguin Soro. Elle s'est alors inscrite comme une étape de la route colatière reliant le nord du pays Gouro aux sites commerciaux de la boucle du Niger. Dès cette période ont cohabité, dans la région, deux structures sociales distinctes mais fonctionnant en complémentarité soit : des agriculteurs Sénoufo, dont la formidable vitalité des cultures et des hiérarchies sociales a été préservée et transmise par les cycles d'initiation du Poro ; des commerçants et artisans d'origine Mandé qui ont développé les échanges marchands et islamiques entre la zone et les grands centres urbains de la boucle du Niger. Les grandes phases de l'histoire locale, dont le présent porte encore profondément la marque, peuvent être esquissées comme suit :

- (a) au cours du XIX^e siècle, la pression expansionniste des chefs de la région de Sikasso, puis de Samori Touré ont contraint les différentes chefferies Sénoufo à se rassembler autour de l'autorité de Peleforo Gbon Soro, patriarche du *Kiembara* et figure légendaire de la cité korhogolaise. Préservant les populations locales en contrepartie d'un approvisionnement des armées de l'Almami, le patriarche a fait de la zone située entre Bandama et Solomougou un réceptacle pour les réfugiés Sénoufo venus de l'Est et du Sud, plaçant ainsi Korhogo au cœur d'une zone dite « dense » car peu menacée ;
- (b) au début du siècle, l'administration coloniale française a opté pour un renforcement des hiérarchies sociales locales. La diplomatie du patriarche Gbon consista en effet à négocier avec l'autorité coloniale – comme il le fit avec les pouvoirs extérieurs qui l'avaient précédée – la préservation de l'identité et de l'intégrité régionale et la reconnaissance des pouvoirs Sénoufo. La contrepartie fut néanmoins coûteuse : le lourd tribut payé par le Nord en terme de travail forcé et de vivriers livrés à l'administration a pesé sur l'évolution de l'économie locale, au point que ces ponctions ont été le ferment de la « création d'une région sous-développée » (Aubertin, 1983) ;
- (c) les années 1950-1975 ont reconduit les fonctions de réserve de main-d'œuvre dévolue au Nord, et de fournisseur des centres urbains en vivriers à faible coût. Pendant cette période, Korhogo a conservé une fonction marchande régionale, les échanges étant simultanément orientés vers les villes de Sikasso et Bamako au Mali, Bobo-Dioulasso en Haute-Volta, et les pôles de croissance urbaine de Côte-d'Ivoire. Le paradoxe de cette phase, au cours de laquelle se sont creusées les inégalités économiques entre le Sud moteur de la croissance nationale et réceptacle des investissements publics, et un Nord livré à lui-même, dépourvu d'infrastructures et de financements d'Etat, tient au fait que Korhogo a néanmoins trouvé dans la vitalité de ses

structures rurales, grandes productrices de biens alimentaires, et dans un dynamisme marchand vecteur de l'accumulation locale, les ressorts de sa forte croissance urbaine. Néanmoins, au début des années 1970, le PIB régional par tête est d'environ 25 000 francs contre 75 000 francs pour l'ensemble du pays ; le revenu monétaire d'un agriculteur local est dix fois inférieur à ceux du Sud-Est. Le Nord a reçu 7 % des investissements publics sur la période 1950-1975, contre 15 % et 63 % respectivement au Centre et au Sud. Le taux de scolarisation régional atteint à peine 25 %, soit la moitié du taux moyen ivoirien.

Conscient des risques économiques et sociaux d'une telle situation, l'Etat ivoirien a défini au début des années 1970, un vaste Programme d'urgence (21 milliards) visant à atténuer les écarts régionaux en équipements, et à relever le niveau de vie des populations : le « Rêve de Sinematiali », par lequel le Président a alors dessiné l'avenir économique et social du Nord, a constitué une rupture forte envers les politiques publiques antérieures d'abandon de la Région des Savanes.

- (a) Ce Programme d'urgence auquel furent étroitement associés les cadres locaux eut un impact considérable : sur la dotation en infrastructures de Korhogo-ville et du département qui forment encore le gros des équipements locaux actuels ; sur l'amélioration des revenus paysans suite au relèvement des prix agricoles et à l'aménagement de périmètres irrigués ; et sur l'encadrement rural et le renforcement d'un secteur de première transformation, concédés à des sociétés d'Etat.
- (b) Même s'ils n'ont pas été durables, les effets du Programme ont aussi permis : (1) l'essor d'un milieu d'opérateurs korhogolais du commerce, du transport, du bâtiment, etc. ; (2) l'émergence d'une classe moyenne urbaine faite des personnels de la fonction publique – leur nombre fut considérablement renforcé –, du secteur parapublic, et des employés du secteur privé ; (3) une densification des liens ville-campagne *via* un fort développement démographique de Korhogo stimulant l'agriculture villageoise en « zone dense », et *via* des placements massifs de citadins dans les vergers de manguiers, l'élevage, la riziculture et la cotonculture départementale.

Comme dans d'autres régions, les années de crise se sont traduites par une chute des postes de travailleurs journaliers dans le secteur public, et des emplois permanents dans un parapublic massivement déficitaire : dégraissage à la Soderiz et Sodepra, cessation d'activité à Motoragri, Sodefel et Sovanord. Le choc n'a pas épargné les quelques entreprises privées locales de taille intermédiaire, notamment dans le bâtiment supportant un brusque coup d'arrêt de la construction à but locatif dans les quartiers résidentiels et semi-résidentiels. En 1991, la moitié des entreprises korhogolaises dépassant le seuil des 20 millions de chiffre d'affaires avaient vu leur activité, leur niveau d'emploi et leur capital net immobilisé régresser dans les cinq dernières années. Sur la période 1985-1992, la ville a ainsi perdu environ 1 000 emplois salariés, tandis que les micro-entreprises artisanales et de commerces se sont démultipliés, de même que la multiactivité, trait dominant de l'économie populaire contemporaine. La baisse des dépenses réelles par tête a chuté de près de 25 % dans toute la Région des Savanes ; l'appauvrissement des ruraux du département de Korhogo, suite au tassement des prix réels du coton et du riz, a pu cependant être pondéré par l'augmentation des surfaces cotonnières, et l'accroissement sensible de l'autoconsommation des vivriers locaux.

1.2. La Région des Savanes

Constituée par décret de 1991 puis modifiée en 1997, la Région des Savanes rassemble désormais quatre des départements occupant la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire : Korhogo, chef-lieu de Région et capitale commerciale et administrative de la zone, Boundiali, Ferkessedougou et Tengrela. Au recensement de 1988, la région comptait 746 000 habitants, soit 7 % du total de la population ivoirienne ; elle faisait partie des aires les moins peuplées du pays. Les estimations de la population régionale actuelle font apparaître :

- (a) le poids du département de Korhogo, qui accueillerait sur 13 400 km² près de 53 % des effectifs totaux de la région. Bien que relativement modeste par rapport à celle des départements de la zone forestière, la population départementale korhogolaise resterait ainsi l'une des plus importantes du Nord ivoirien. Elle se répartirait dans près de 900 villages et une grande ville, Korhogo ;
- (b) le poids de la « zone dense » du département : ce terme, apparu dès l'époque coloniale, traduit bien l'extrême tension foncière liée à la charge démographique supportée par les sous-préfectures de la partie orientale, celles-ci accueillant près de 70 % de la population sur 25 % de l'espace départemental ;
- (c) le poids de Korhogo-ville, comptant près de 150 000 habitants soit 31 % de la population départementale. Sa croissance a longtemps été l'une des plus élevée des villes secondaires du pays. A la différence des cités du Centre et du Sud du pays, cette progression tient moins à la venue d'étrangers et d'allochtones qu'aux migrations intra-départementales et régionales.

1.3. Le département de Korhogo

Le département de Korhogo compterait actuellement 475 000 habitants. Il se compose de 11 sous-préfectures dont les chefs-lieux ont tous rang de commune de plein exercice. La sous-préfecture de Korhogo est la plus importante, avec une population estimée au cours de l'étude à 222 000 habitants en 1997, les deux-tiers étant des résidents urbains. A l'autre extrême, les petites sous-préfectures de Komborodougou et de Guiembe accueilleraient moins de 15 000 habitants. De 1988 à 1997, la sous-préfecture de Korhogo aurait capté à elle seule 57 % des 86 000 nouveaux résidents départementaux.

Répartition de la population du département par sous-préfecture (1988-1997)

Sous-Préfectures	Superficie (km ²)	Pop. 1988	Pop. 1997	Densité 1997
Dikodougou	2 100	30 550	36 312	17
Guiembe	1 470	9 523	11 320	8
Karakoro	270	14 476	16 610	62
Korhogo	1 258	173 364	222 543	177
Komborodougou	250	11 470	13 160	53
M'Bengue	2 600	28 026	33 314	13
Napioledougou	600	31 335	35 952	60
Niofoin	2 100	18 626	22 139	11
Sinematiali	680	32 864	37 707	55
Sirasso	1 700	25 222	29 980	18
Tioniaradougou	360	14 773	16 951	47
Total	13 388	390 229	475 988	36

Source : RGPH (1988) et estimations ECOLOC-Korhogo¹

Au cours de la première moitié du siècle, l'aire départementale a été un réservoir majeur de main-d'œuvre mobilisée par la mégapole abidjanaise et les planteurs du Sud ivoirien. Toutefois, ces mouvements migratoires se sont tassés à partir des années 1960. La venue massive de travailleurs des pays voisins combinée à l'attachement des natifs à leur terroir ont nettement réduit les mobilités externes et conduit les autochtones à rechercher, au sein de la région, les ressources de leur survie. Inversement, peu d'allochtones résident dans le département à l'exception des fonctionnaires affectés, et de commerçants maliens, burkinabè et sénégalais liés à des circuits marchands sous-régionaux. Cette double caractéristique, d'ailleurs partagée par la Région des Savanes, suggère la grande endogénéité et homogénéité du peuplement actuel : 61 % de la population est Sénoufo, 24 % est Malinké, les étrangers et allogènes ne comptent que pour 15 % des résidents. De ce point de vue, la zone est incontestablement une exception dans l'histoire récente du peuplement ivoirien, qui conforte les mécanismes d'appartenance et d'identité territoriale et explique que la régionalisation et la décentralisation soient ici des exigences fortes.

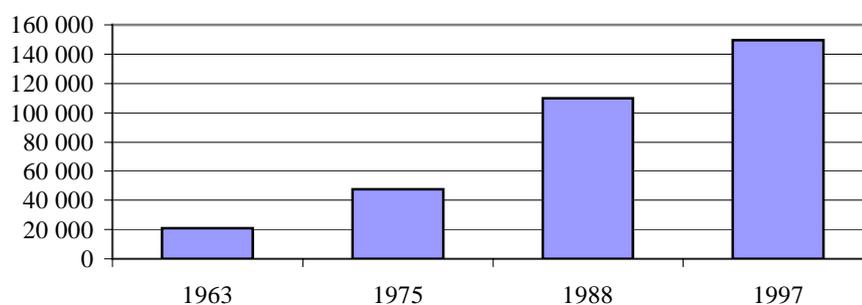
1.4. La ville de Korhogo

Au début du siècle, Korhogo se distinguait peu de la dizaine de gros villages du poste administratif comptant plus de 2 000 habitants, la plupart étant situés dans les cantons de Korhogo, Napie et Sinematiali. Jusqu'en 1935, la croissance du bourg est modeste, chaotique, et entravée par les prélèvements de main-d'œuvre pour la Basse-Côte. Il faut attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour que le taux des résidents urbains progresse à Korhogo, et ce au moment où les villes marchandes de Bouna et Bondoukou, situées sur les axes orientaux et occidentaux du grand commerce, marquent un temps d'arrêt.

¹ Dans l'attente des données définitives du recensement 1998, il a été retenu un taux de croissance moyen de 1,7 % pour les sous-préfectures hors Korhogo, résultant lui-même d'un taux de 1,6 % pour celles de la zone dense et de 2 % pour les autres sous-préfectures.

De 1965 à 1975, la ville de Korhogo a connu l'une des croissances démographiques les plus fortes du pays (7 % l'an), reconduite entre 1975 et 1988 (6,6 %). De 20 800 habitants en 1963 à 47 500 en 1975, la population urbaine est passée à près de 110 000 en 1988. Ferkessedougou, concurrente potentielle de la capitale régionale, n'a pu réduire l'attraction korhogolaise malgré l'implantation du rail, et la création dans les années 70 de grandes unités agro-industrielles. Sur la durée, les causes de l'urbanisation rapide de Korhogo sont : (a) les migrations de jeunes ruraux de la « zone dense » dépourvus de terres ; (b) un taux de natalité en ville (55 ‰) plus élevé qu'en zone rurale (46 ‰), lié à la forte proportion de femmes de moins de trente ans ; (c) les fonctions commerciale et administrative de la ville qui, liée à son histoire, en fait un carrefour et un lieu d'attraction. En 1997, la population korhogolaise serait proche de 150 000 habitants ² ce qui, par rapport aux périodes antérieures, indique un tassement de croissance probablement lié aux effets de la crise économique.

Evolution démographique de la ville de Korhogo (1963-1997) - (Nb. habitants)



Source : SEDES (1965), RGPH 1975 et 1988, ECOLOC-Korhogo (estimations 1997)

La densité moyenne en ville serait, en 1997, de 61 hab/ha contre 45 hab/ha en 1988, sa répartition faisant apparaître : (a) un centre composé des quartiers Dem, Soba, Koko accueillant le quart de la population ; (b) une première couronne de quartiers de type populaire ou semi-résidentiel au Nord et à l'Est de ce centre : Ahoussabougou, Air France, Banaforo, Delafosse, Petit-Paris, dépassant tous 100 hab/ha ; (c) un habitat urbain clairsemé, tant dans la plupart des quartiers résidentiels que dans ceux situés à la périphérie, de type évolutif traditionnel : Tegueré, Tchekelzo, Petit-Paris Extension et Sinistré Extension ; la densité baissant encore dans les récentes extensions Nord et Ouest.

Aucun type d'habitat n'est tout à fait exclusif des autres dans les quartiers de la ville ; les différenciations sociales n'ont pas conduit à de fortes oppositions spatiales, ce qui contribue à l'homogénéité du tissu urbain. De même, la césure entre l'espace urbain et rural est peu prononcée, les quartiers périphériques de la ville étant aussi des zones de culture. Plus généralement, l'économie populaire citadine et rurale est nettement imbriquée dans l'activité ordinaire des ménages, tant pour les cultivateurs des villages voisins qui commercent dans les marchés de la ville, que pour bon nombre d'urbains qui, en saison, cultivent dans la zone. Les complémentarités sont donc fortes entre la ville et la campagne.

² Cette estimation repose sur un taux de croissance annuel de 3,5 % depuis 1988, fondé sur les premières et partielles indications brutes du recensement, redressées en tenant compte d'erreurs et d'omissions probables.

Dans l'hypothèse d'une relance de l'économie locale et d'un taux de croissance de 5 % l'an, la ville de Korhogo pourrait atteindre 460 000 résidents en l'an 2020, soit près de 50 % d'une population départementale proche du million d'habitants. Les enjeux majeurs que les autorités locales auront ainsi à relever pour gérer les vingt prochaines années de croissance urbaine tiennent :

- (a) à la conversion de la périphérie urbaine en quartiers d'accueil des futurs habitants, ce qui suppose la levée des tensions foncières actuelles et l'accélération de la production de lots : malgré les efforts de la municipalité, le rapport entre l'offre et la demande de lots est de l'ordre de 1 à 10 ;
- (b) à la préservation des continuités sociales urbaines *via* la création de liaisons internes entre le centre-ville et les quartiers périphériques, ainsi qu'entre ces quartiers eux-mêmes, ce qui suppose un effort considérable d'aménagements des routes et voies d'accès, d'ores et déjà en nombre insuffisant et dans un état avancé de dégradation ;
- (c) à l'élaboration d'une stratégie municipale visant à démultiplier, à diversifier et à intensifier les activités économiques urbaines génératrices d'emplois, et à attirer les investissements dans les domaines où la ville dispose d'incontestables potentiels : transformation des produits du cru, échange commercial et transport, construction par exemple ;
- (d) à l'aménagement d'un cadre de vie adapté à une population jeune (près des deux-tiers des résidents ont moins de 19 ans) dont les attentes en termes de scolarisation, de qualification et d'accès à la culture et aux loisirs ne sont que très partiellement satisfaites.

1.5. Synthèse n° 1

L'évocation des tendances démographiques de long terme et de l'histoire locale permettent de mieux situer les enjeux présents de la communalisation, de la décentralisation et de la déconcentration des services d'Etat. La situation singulière de l'aire korhogolaise vient :

- (a) de la pression démographique de la « zone dense » dès le XIX^e siècle, et de la croissance urbaine depuis les années 1950, s'accompagnant l'une et l'autre d'une extrême homogénéité du peuplement et de denses échanges culturels, économiques et sociaux entre ville et campagne ;
- (b) du rôle de la Savane ivoirienne dans la formation du « modèle ivoirien de développement » auquel elle a longtemps contribué en livrant de la main d'œuvre et des vivres à faible coût ; par contre, à l'exception de la période 1975-1980, la région a été très peu pourvue en équipements, en investissements à caractère productif et en moyens de fonctionnement. Un tel déficit a renforcé parmi les résidents un sentiment de délaissement vis-à-vis du pouvoir central et, à l'inverse, une attente forte envers les capacités de représentation et d'initiative des pouvoirs locaux ;
- (c) des spécificités d'une région dont la vie politique et les structures sociales sont à la fois denses et dotées d'une relative autonomie, et dont les diverses élites et autorités locales, très solidement ancrées dans le tissu social, sont issues d'une histoire mouvementée à laquelle elles ont su s'adapter.

Ces spécificités sont autant d'atout pour réussir le processus de décentralisation, consolider les relais entre l'autorité communale et les acteurs locaux, et concevoir un projet de relance de l'économie locale. On suggérera néanmoins quatre préalables pour amorcer cette relance :

- le premier réside dans l'élaboration d'un «nouveau Programme d'urgence » visant à redonner à la capitale de la Savane les conditions immédiates d'une reprise des activités, et d'un « Projet de développement à moyen et long terme » précisant pour les vingt ans à venir les fonctions locales, régionales, nationales que Korhogo devra assumer. C'est aux acteurs locaux, à l'initiative des autorités et élites locales, qu'il revient d'élaborer ces grands axes et de réfléchir aux moyens d'y parvenir ;
- le second est de prendre dès à présent, la mesure des défis qu'impose la croissance urbaine à l'horizon 2020, et d'œuvrer en conséquence pour desserrer la contrainte foncière et les blocages à la production de lots, pour préserver les continuités économiques et sociales intra-urbaines *via* l'amélioration des voies et routes, pour préparer l'insertion professionnelle des jeunes résidents et répondre à leurs attentes en matière de cadre de vie, de culture et de loisirs ;
- le troisième repose sur une diversification des structures locales d'information, de concertation et de décision, supposant d'une part, une ouverture plus grande aux compétences d'acteurs locaux n'appartenant pas aux lieux actuels d'autorité structurant la ville, et d'autre part, une densification des liens entre les administrations déconcentrées et la municipalité ;
- enfin, le quatrième préalable impose d'œuvrer pour que les spécificités du Nord soient mieux connues, et donc mieux reconnues comme autant de composantes essentielles d'une société ivoirienne qui doit assumer de façon positive sa diversité.

II. Approche de l'économie locale

Assise agro-pastorale du département, ville principalement marchande

2.1. Montant et formation du Produit Local Brut

Le Produit Local Brut (PLB) du département de Korhogo, équivalent à la somme des valeurs ajoutées, toutes taxes comprises, des divers acteurs de l'économie et les droits de douane s'élève en 1997, à près de 110 milliards de francs. Ainsi, l'économie du département représenterait environ 2 % du PIB ivoirien. Le PLB par tête serait d'environ 231 000 francs, soit un montant d'ampleur limitée comparé au PIB par tête de la Côte-d'Ivoire qui s'élève à 391 000 francs. L'écart par rapport au reste de la Côte-d'Ivoire semble néanmoins s'être réduit par rapport à celui noté dans les années 60 et 70 ³.

³ La réduction de l'écart entre le PIB local et national par tête est lié au fait que la période de crise économique a eu de plus directes répercussions sur le niveau de vie des ménages liés à l'activité agro-exportatrice du pays, que sur celui de la zone de savane (Banque mondiale, 1995).

Répartition spatiale et sectorielle du Produit Local Brut (1997)
(milliards - %)

	Département		Commune		Reste département	
	Montant	% VA	Montant	% VA	Montant	% VA
Total PLB	109 795	100	55 558	100	54 237	100
Agro-pastoral	45 545	41	929	2	44 616	82
Informel	35 760	33	27 885	50	7 875	14
Moderne	23 139	21	22 835	41	304	1
Administrations	5 351	5	3 909	7	1 442	3
PLB par tête	230 668		348 174		171 410	

Source : ECOLOC-Korhogo

La commune de Korhogo et le reste du département contribuent pour 51 % et 49 % respectivement à la formation du Produit Local Brut.

- (a) Les 54 milliards de valeur ajoutée du département hors commune viennent à 82 % (44 milliards) des productions agro-pastorales, à 14 % (8 milliards) d'activités informelles non agricoles, à 1 % (304 millions) d'unités modernes d'exportation des produits agricoles. La valeur ajoutée par tête s'établit ainsi à 171 000 francs en milieu rural.
- (b) Les 56 milliards de richesses produites par la ville de Korhogo et les villages rattachés à la commune viennent à 50 % du secteur informel non agricole (28 milliards), à 41 % du secteur moderne (23 milliards), et à 2 % (1 milliard) de la production agro-pastorale. Au total, la valeur ajoutée par tête se situe à près de 348 000 francs dans la commune, soit plus du double de celle du monde rural.

**2.2. Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) agrégée, Département de Korhogo
(Millions de francs CFA)**

	Ménag.	Expl Agric.	Ets Infor.	Ets Mod.	Com.	Adm. Déc.	Adm. Autres	Branche	Prod.	Fact. Trav.	Fact. Capit.	Eparg.	Inv.	Reste C.I.	Reste Monde	Total
Ménages	321	30575	20783	1144		295	10			37198				257	92	90675
Exp. Agricoles											30575					30575
Ets. Informels											22025					22025
Ets. Modernes											13864					13864
Communes	211					463		464							0	1138
Adm. Décentralisées	1053			1386			22	4 482	1200					11083		19226
Adm. Autres								6						844	2125	2 975
Branches									293167							293167
Produits	76800				723	5221	1397	184555	-18741				15646	39153	22012	326766
Fact. Travail								37198								37198
Fact. Capital								66463								66463
Epargne	11766	0	1142	1099										3008	-8493	8522
Investissem					415	5104	1507					8620				15646
Reste C.I.	467			9212		8142	38		36485							54344
Reste Monde	58			1024					14654							15736
Total	90676	30575	21925	13865	1138	19225	2974	293168	326765	37198	66464	8620	15646	54345	15736	998320

Source : ECOLOC-Korhogo, Cellule MCS

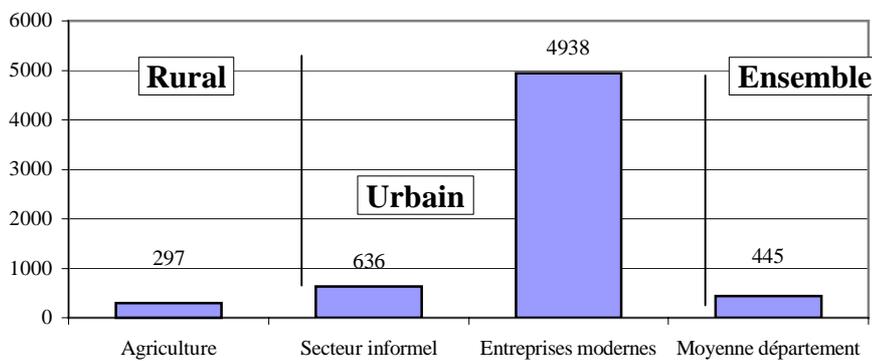
**Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) agrégée, Commune de Korhogo
(Millions de francs CFA)**

	Mén.	Expl Agri.	Ets Infor.	Ets Mod.	Com.	Adm. Déc.	Adm. Autre	Branche	Prod.	Fact. Trav.	Fact. Capit.	Epar.	Inv.	Reste Dépt	Reste C.I.	Reste Monde	Total
Ménages	157	618	16000	1128		266	10			18550				60	239	92	37120
Exp. Agricoles											618						618
Ets. Informels											17073						17073
Ets. Modernes											13732						13732
Communes	170					49		303								0	522
Adm. Décentralisées	782			1380			22	4295	720						8020		15219
Adm. Autres								6							844	75	925
Branches									181425								181425
Produits	33608				405	4541	847	126848	-14484				9960	2731	15000	25000	204456
Fact. Travail								18550									18550
Fact. Capital								31423									31423
Epargne	1865	0	1074	1013										19017	2792	-19088	6673
Investissem					117	3165	7					6671					9960
Reste Départ.	63								21745								21808
Reste C.I.	417			9190		7199	38		10051								26895
Reste Monde	58			1021					5000								6079
Total	37120	618	17074	13732	522	15220	924	181425	204457	18550	31423	6671	9960	21808	26895	6079	592478

Source : ECOLOC-Korhogo, Cellule MCS

L'économie locale se compose : d'un pôle agro-pastoral rassemblant environ 70 % de la population et générant 41 % de la richesse départementale, et d'un pôle d'activités urbaines dont l'économie populaire, dominante dans la formation des richesses, vit : (a) du transport, du commerce et de la transformation des produits agricoles et pastoraux, le secteur moderne étant lui-même tiré par l'activité de quelques unités de traitement du coton, du tabac, des mangues, de l'anacarde, etc. ; (b) de la fourniture des biens et services de base aux citoyens comme aux ruraux. La ville assume ainsi une fonction d'intermédiaire entre un hinterland à vocation agricole et pastorale, et l'extérieur achetant ces biens en contrepartie de produits manufacturés. On notera que sur nombre de produits locaux collectés : bétail, coton, céréales, karité et anacarde entre autres, comme pour l'approvisionnement en produits d'importation, les marchands et transporteurs de la ville ont un vaste rayon d'action englobant tous les départements du Nord et les aires frontalières du Mali et du Burkina Faso.

Productivité apparente du travail ⁴ (milliers de francs)



Source : ECOLOC-Korhogo

Ces résultats attirent néanmoins l'attention sur la relative faiblesse de la valeur ajoutée par habitant inférieure d'environ 40 % à la moyenne du pays. Les données sectorielles collectées durant l'étude confirment ce constat et permettent d'en préciser les aspects majeurs soit : (a) en moyenne, chaque travailleur actif du département génère annuellement 445 000 francs de valeur ajoutée ; (b) les actifs agricoles réalisent moins de 300 000 francs ; (c) en ville, la différence est nette entre la productivité des actifs du secteur informel soit 640 000 francs, et celle des travailleurs du secteur moderne, proche de cinq millions. Il apparaît, au total, qu'une relance durable de l'économie locale suppose d'une part, un passage à l'intensification des activités actuelles, et d'autre part, l'exploration de marchés à forte valeur ajoutée devenus accessibles suite à la dévaluation.

⁴ Valeur ajoutée du secteur / nombre d'actifs occupés dans le secteur. Ces données sont calculées hors comptes des administrations.

2.3. Ventilation du Produit Local Brut de la commune et du département

La ventilation des quelques 110 milliards de Produit Intérieur Local de l'exercice 1997, est présentée de façon schématique dans le tableau ci-dessus. La répartition appelle les remarques suivantes :

- (a) les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande partie de ce produit, soit 47 % du PLB, sous forme de revenu monétaire net ;
- (b) la rémunération du travail représente 44 % du PLB et se répartit entre d'une part, les personnels des entreprises et des administrations, et d'autre part, les employés non salariés ;
- (c) la rémunération du capital des entreprises sociétaires a été évaluée à près de 10 % du PLB. La structure productive du secteur moderne et intermédiaire, fortement déterminée par des investissements décidés par des opérateurs non résidents, conduit en retour à une sortie élevée de valeur ajoutée : de l'ordre de 10 milliards en direction d'Abidjan et du reste du monde ;
- (d) les droits d'entrée et de sortie prélevés par l'Etat représentent 1 % du Produit Intérieur Local, tandis que les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale en représentent 6 %, dans lesquels la part des communes apparaît négligeable : de l'ordre de 0,5 % ;
- (e) l'autofinancement des entreprises exerçant dans le département, de l'ordre de 2,3 milliards, représente 2 % du Produit Intérieur Local et ne couvrent que 14 % des besoins totaux de financement du département.

Répartition du Produit Intérieur Local du département entre les divers acteurs (milliards)

PIL	→	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Auto financ	Employés	Droits Douane	Capital Moderne
110		51,4	6,3	2,3	37,2	1,2	11,3
	↓		↓		↓		↓
Agri		30,6	Etat		Salariés privés		Dépt.
Inform.		20,8	Commune	5,8	Fonctionnaires		RCI
				0,5	Non salariés		RDM
					24,9		1,0

Source : ECOLOC-Korhogo

Les échanges avec le reste du pays et l'étranger

D'un montant de 104 milliards, la valeur ajoutée des établissements représente au total une fraction relativement importante du volume des échanges, soit 32 %, la valeur des biens et services qui entrent dans le département ayant été évaluée à 327 milliards pour l'année 1997. L'écart de 223 milliards entre les deux agrégats tient pour : 83 % à la valeur des consommations intermédiaires, représentant 185 milliards ; 16 % aux entrées locales de biens importés du reste de la Côte-d'Ivoire d'une valeur de 36 milliards ; 7 % à la valeur des marchandises importées des pays étrangers, soit 15 milliards ; 0,5 % aux droits de douane, soit 1,2 milliard. Par ailleurs, le montant total des exportations du département vers l'étranger est de 22 milliards, tandis que les exportations du département vers le reste de la Côte-d'Ivoire se montent à 39 milliards.

Ces chiffres attestent de l'ampleur considérable des flux marchands entrant et sortant du département, traduisant le dynamisme commercial de Korhogo.

Investissements dans le département

Pour l'année 1997, les investissements ont été estimés à près de 9 milliards dans la commune et à 16 milliards dans l'ensemble du département. Le financement est assuré à : 15 % par autofinancement des entreprises, déjà estimé à 2,3 milliards ; 35 %, soit 5 milliards, par des apports extérieurs aux entreprises localement implantées, ceux-ci passent par des transferts des banques d'Abidjan vers leurs succursales locales, et l'épargne monétaire directement investie sur place ; 33 % par l'administration centrale, *via* des programmes d'équipements des communes et des sous-préfectures ; 3 % par les investissements réalisés par les communes sur leur territoire, d'une valeur de 415 millions ; 14 % par l'épargne domestique. A travers cette répartition, on peut apprécier l'effort de développement consenti par chacun des acteurs de l'économie du département : très limité pour ce qui concerne la commune, celui-ci n'est nullement négligeable de la part des opérateurs individuels du secteur informel et intermédiaire.

Les ressources des ménages

Les revenus distribués au titre de la rémunération du personnel et du travail indépendant constituent le socle des ressources des ménages du département, ceux-ci ayant été évalués à 91 milliards pour l'année de référence. Ces ressources se décomposent comme suit :

- (a) les salaires des personnels permanents et occasionnels, soit 12 milliards, viennent pour 42 % des entreprises du secteur moderne, pour 24 % des établissements du secteur informel et des exploitations agro-pastorales, enfin pour 34 % des administrations et de la commune ;
- (b) les employés non salariés du secteur agro-pastoral reçoivent un montant de 13,1 milliards. Ceux du secteur informel perçoivent environ 11,9 milliards. Cela atteste un essor de l'activité économique urbaine qui, dans l'immédiat et à l'image de l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, conduit les opérateurs à privilégier plus l'emploi précaire que l'embauche de salariés permanents, en particulier pour les postes à faible niveau de qualification ;
- (c) les revenus provenant de la propriété du capital sont estimés à 52 milliards dont 60 % dans le secteur agro-pastoral, 40 % dans le secteur informel et 2 % dans le secteur moderne et intermédiaire ;
- (d) deux autres catégories de ressources complètent les revenus des ménages du département. La première, très modeste, concerne les prestations versées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) s'élevant à 295 millions, soit moins de 1 % des revenus. La seconde concerne les transferts communautaires procurant près de 1 % des ressources totales, soit 670 millions. Il s'agit, pour partie, de soutiens en nature et espèces adressés par des proches aux ménages du département. L'origine spatiale de ces transferts est le département lui-même, les transferts intra-départements seraient en effet de 321 millions, soit 48 %, le reste de la Côte-d'Ivoire pour environ 257 millions, soit 38 % des transferts, et l'étranger enfin 92 millions, soit 14 % des transferts.

III. Les acteurs de l'économie agro-pastorale

Mutations et opportunités nouvelles dans la zone cotonnière

L'activité agro-pastorale du département est principalement le fait de nombreuses petites unités d'exploitation mobilisant lors des cultures une main-d'œuvre familiale, parfois celle des collectifs villageois : *tyolo* ou *gôlô* selon le cas. L'emploi de travailleurs journaliers reste très rare, eu égard à la taille moyenne des exploitations et aux revenus tirés des cultures ; il a été considéré comme nul dans l'estimation des comptes économiques des ruraux. Le passage à l'agriculture motorisée concerne moins de 0,5 % des exploitations. L'achat d'équipements productifs est surtout le fait de cultivateurs des sous-préfectures de Korhogo, M'Bengue et Niofoin, où le souci d'une mécanisation est attesté par l'importance de la culture attelée, qui concerne les deux tiers des exploitations. En revanche, 67 % des exploitations de Sirasso, Dikodougou et Napié travaillent en culture manuelle, et 50 % à Sinematiali.

Les facteurs de blocage communs aux divers secteurs de l'économie agro-pastorale sont connus. L'Indice de Charge Agricole (ICA) estimant la population prise en charge par une unité d'exploitation était, en 1996, de 23,6 pour la région, la moyenne nationale se situant à 18. De plus, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 6,6 en savane rurale, contre 5,7 en moyenne nationale. Enfin, le monde rural reste déficitaire en hommes, en particulier dans les tranches d'âge actives. Ces quelques indicateurs donnent la mesure des défis démographiques à relever, la maîtrise de la fécondité étant le premier d'entre eux, et de l'enjeu économique qui leur est associé : le passage à une agriculture intensive est une condition pour assurer à moyen terme un niveau de vie décent aux ruraux, et un approvisionnement continu des zones urbaines. Dans l'immédiat, la charge démographique se traduit par : (a) de lourdes tensions foncières menant à la précarité des droits d'usage sur les terres de culture et les bas-fonds, qui pénalise notamment les femmes et les jeunes de la « zone dense » ; (b) une fragmentation du terroir en micro-unités d'exploitation ; (c) la montée des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs engagés chacun dans des formes d'exploitation extensive. L'accès au foncier, d'ores et déjà au cœur des inquiétudes des ruraux et de lignes perceptibles de fracture entre générations, entre sexes, entre cultivateurs et éleveurs, doit ainsi être un objectif prioritaire des autorités souhaitant un développement local durable.

Quelle que soit la filière, les performances réalisées en 1997 par les acteurs de l'économie agro-pastorale, et synthétisées plus bas, se comprennent mieux à la lumière des multiples réorientations des politiques publiques au cours des 25 années passées, soit : (a) une phase d'investissement, d'encadrement et de soutien financier public aux grandes productions du Nord, amorcée au début des années 1970, rapidement suivie par une période de crise, d'abandon et de démantèlement des politiques de soutien, menant à l'incertitude des ruraux sur les prix et débouchés de leurs productions ; (b) une phase de libéralisation des filières qui, conjuguée à la dévaluation, leur ouvre depuis peu d'importantes perspectives marchandes partiellement exploitées à ce jour. Ce nouveau contexte confère aux autorités du département une responsabilité supplémentaire puisqu'il leur revient, outre une fonction d'interface avec l'Etat pour faire valoir la convergence d'intérêts locaux et nationaux sur la valorisation de l'anacarde, du karité, des produits laitiers, de la riziculture, etc..., de négocier des conditions favorables à la venue d'investisseurs privés : dans le secteur de la transformation des produits agro-pastoraux par exemple, et de projets de développement orientés vers l'intensification et la diversification des productions.

Une décomposition du produit départemental brut, hors commune de Korhogo, permet de préciser l'origine et la destination des productions du monde rural, estimées au cours de l'étude à 52,5 milliards, soit 45 milliards de valeur ajoutée, une fois retirés les 7 milliards d'intrants et de charges diverses liées à la production. Cette valeur ajoutée vient :

- (a) à 60 % de la production de vivriers divers, soit 27 milliards, parmi lesquels dominent le riz (6 milliards), souvent associé à la culture cotonnière en « zone dense » comme dans le Nord du département, ainsi que l'igname (7 milliards) surtout cultivée dans les sous-préfectures de Dikodougou, de Guiembe et de Sirasso. Les autres cultures vivrières dominantes sont l'arachide (4 milliards), le mil et le sorgho (3,5 milliards), le maïs (3 milliards) et, se développant depuis peu, les cultures maraîchères (2 milliards). On notera que Korhogo, parfois qualifié de « grenier » de la Côte-d'Ivoire, reste l'un des premiers départements producteurs de vivriers, et est fournisseur net des villes du Sud et du Sud-Ouest ;
- (b) à 30 % des cultures de rapport, soit 13 milliards dont près des trois quarts (9 milliards) viennent du coton encadré par la Compagnie Ivoirienne des Textiles (CIDT) ; principal département producteur du pays, Korhogo a livré en 1997, 25 % du coton national. Les autres produits traditionnels du Nord : mangues (1,1 milliard), karité (1 milliard), anacarde (0,7 milliard) et tabac contribuent encore peu à la formation de la richesse locale, bien que leurs marchés respectifs soient en nette expansion ;
- (c) à un peu plus de 10 % de l'exploitation du cheptel départemental, soit 5 milliards. Rappelons que sous l'effet d'une politique publique volontaire, le cheptel bovin ivoirien s'est développé considérablement depuis les années 1975, le département de Korhogo en accueillant le quart, soit 350 000 têtes.

Près du tiers de la valeur ajoutée, soit 13,8 milliards, est consommée directement par les producteurs du département pour faire face à leurs besoins alimentaires. L'autoconsommation est particulièrement élevée sur les produits animaux (49 %) et, dans une moindre mesure, sur les vivriers (37 %). Le solde de la valeur ajoutée, soit 30,7 milliards, est réalisé lors de la mise en marché des produits, ce qui correspond à des flux élevés intra et inter-départementaux : près de 170 000 tonnes de vivriers ont en effet été commercialisées, ainsi que 110 000 tonnes de coton et autres produits de rapport, et 3 000 têtes de bétail.

L'ampleur de ces flux signale le rôle central des réseaux locaux de marchés, interfaces indispensables à la circulation des biens. Le département compte une quinzaine de marchés de regroupement où les paysans vendent leurs productions et achètent les biens de consommation aux colporteurs venant de Korhogo. Il compte aussi plus de 70 marchés d'influence locale fréquentés par les acheteurs de produits et « basculeurs ». Il faut donc apporter une attention particulière à la fluidité des échanges entre la ville et ces lieux de regroupement, entre ceux-ci et les marchés villageois : sauf exception, l'état des voies d'accès reliant les marchés est médiocre, certains centres étant difficilement accessibles, voire coupés en saison des pluies.

3.1. Mutations de la filière coton, adaptation des producteurs

L'essor cotonnier du Nord ivoirien est le résultat d'une politique publique qui, mise en œuvre à la fin des années 1960, visait à soutenir par des subventions l'émergence d'une filière textile intégrée en Côte-d'Ivoire. La progression des surfaces départementales consacrées au coton – moins de 10 000 hectares en 1970, puis de 34 000 à 62 000 hectares entre 1985 et 1995 – suggère la formidable capacité de réponse des paysans Sénoufo à cet objectif, exécuté localement par la CIDT dont le travail d'encadrement en matière d'assolement riz-coton, de diffusion d'intrants, de passage à la culture attelée notamment, a été considérable.

Le démantèlement des protections et avantages consentis par l'Etat à la filière est devenu inévitable dans les années 1980. La « chaîne textile » s'est restructurée d'aval en amont *via* : (a) les fusions, absorptions et intégrations des activités de filature, tissage et teinture ; (b) la suppression de la bonification du coton fibre incitant les transformateurs à améliorer leurs rendements ; (c) l'ouverture, à la fin des années 1980, d'une période d'incertitude sur le prix d'achat du coton aux producteurs ; (d) la fin du subventionnement des intrants agricoles ; (e) un allègement substantiel des charges d'encadrement de la CIDT. En 1997, chaque « conseiller agricole » s'occupe en moyenne de 325 planteurs et de 644 hectares, contre 103 planteurs et 255 hectares en 1986 ; (f) la récente privatisation de la CIDT, dernier acte en date de la restructuration de la filière.

Pour les paysans du département, la restructuration inaugure une phase nouvelle sur les implications en termes de prix et de modalités d'achat, d'encadrement, d'organisation du monde rural, d'accès aux intrants. De 1987 à 1993, les producteurs locaux ont supporté une décreue régulière des revenus cotonniers : de 350 000 francs à 170 000 francs par exploitation. En revanche, le relèvement post-dévaluation des prix aux producteurs conjugué à la hausse des rendements en 1997, expliquent la vigoureuse remontée des rentrées cotonnières du département : le coton a procuré un revenu brut de 11,5 milliards aux 25 000 exploitants qui s'y consacrent, soit un revenu total de 8,5 milliards net des crédits à rembourser, et une rentrée nette par exploitation de 345 500 francs.

A moyen terme, l'avenir cotonnier du département ne paraît nullement menacé par la libéralisation de la filière. Toutefois, son poids économique dans l'agro-pastoralisme local, jusqu'alors déterminé par les actions d'encadrement de la CIDT, les facilités d'accès aux intrants et une vente garantie aux ruraux, sera désormais plus conditionné par les arbitrages paysans sur les prix relatifs et les débouchés respectifs des différentes cultures de rapport. L'ouverture à d'autres cultures de rapport : anacarde, karité, mangues, produits maraîchers par exemple, contribuant à moins de 7 % de la valeur ajoutée agro-pastorale, devrait s'en trouver facilitée. L'actuelle recomposition du milieu associatif villageois *via* la diversification des Organisations Paysannes Agricoles (OPA) et l'essor des groupements de producteurs maraîchers dans la plupart des sous-préfectures, des exploitants de mangues dans la zone de Korhogo et Sinematiali, d'éleveurs et de producteurs de lait, atteste du souci d'adaptation des producteurs à cette nouvelle donne.

3.2. L'avenir rizicole départemental : enjeux locaux et nationaux

Le poids du département dans la production vivrière ivoirienne en fait depuis longtemps un acteur directement concerné par les politiques céréalières, et récemment par les mesures d'ajustement du secteur agricole. L'importance de la riziculture locale est notamment un fait ancien, attesté par les archives coloniales, comme l'est la capacité d'exportation hors zone. D'importantes opérations d'aménagement de périmètres ont été menées dans la subdivision de Korhogo dès les années 1950, sur fonds FISDES et FERDES, assorties d'une vulgarisation des engrais et de distribution de semences. A partir des années 1970, ces aménagements ont pris une dimension supplémentaire, six barrages nouveaux ont été réalisés sur les affluents du Bou et du Bandama dans le cadre du Programme d'urgence, s'ajoutant aux 2 000 hectares aménagés sur fonds de la coopération allemande et des européens. A la même période, la Soderiz et la CIDT ont réalisé d'importants défrichements pour promouvoir la riziculture et l'associer à la culture du coton. L'extension des capacités de stockage et d'usinage du riz local par la Sopagri a aussi été engagée, menant au triplement des moyens de traitement du paddy. La différence entre le prix usiné du riz local et le prix réglementaire de vente fut pris en charge par l'Etat.

Cette politique publique, simultanément soucieuse de recourir aux importations à faible prix et de subventionner la production locale du riz, a été vite prise à revers : à la dimension inadaptée de l'usine de décorticage Sopagri, puis à l'incapacité de l'Etat à en subventionner le déficit – l'usine a régulièrement tourné à moins de 20 % de sa capacité – se sont ajoutées des difficultés de gestion et d'exploitation des périmètres aménagés départementaux, rien n'ayant été prévu pour assurer un transfert de leurs charges d'entretien. En 1990, les superficies de riz irrigué et le nombre d'exploitants avaient baissé de 11 % par rapport à 1986. Le délaissement des infrastructures d'irrigation s'est accéléré en 1990-1991, lorsque l'emploi d'intrants a été rendu payant sur les cultures de deuxième cycle.

En 1997, la valeur ajoutée sur la production départementale de paddy a été estimée à 6,3 milliards pour 73 000 tonnes (8 % de la production nationale), les deux-tiers étant mis en marché, notamment pour la vente hors zone. Le renchérissement post-dévaluation du prix du riz importé, ainsi que l'émergence de « mini-rizeries » : six à Korhogo dont quatre ont été fonctionnelles en 1997, suite à la privatisation des unités de décorticage, ouvrent désormais des perspectives à une riziculture locale pouvant améliorer sa capacité de réponse aux besoins nationaux en :

- (a) intensifiant la production, ce qui passe par la réhabilitation des périmètres irrigués (le projet Riz-Nord s'en charge désormais) et par l'emploi de matériels et intrants adaptés. Le poids de la riziculture de bas-fonds impose aussi la sécurisation des droits d'usage aux actuels exploitants, indispensable aux investissements dans l'aménagement des surfaces ;
- (b) aménageant l'aval de la filière, condition indispensable pour assurer aux riziculteurs de bonnes conditions de mise en marché. On notera d'ailleurs la tendance récente des exploitants de périmètres réhabilités à se regrouper pour maîtriser la commercialisation de leur production. La transformation par les moulins et mini-rizeries reste insuffisante : 57 % du riz départemental commercialisé échappe au circuit local de décorticage, les opérateurs privés ne disposant pas des fonds de court terme pour assurer l'approvisionnement de leurs unités. Plus généralement, l'absence de circuits de financement de la collecte a souvent été évoquée comme un facteur de blocage à l'investissement privé dans les petites unités de transformation.

3.3. Le bétail : un capital considérable et imparfaitement valorisé

En moins de trente ans, et suite aux programmes d'accueil du cheptel, d'intensification et d'encadrement menés par l'ex-Sodepra, l'économie rurale est passée d'un petit élevage de cour, activité secondaire et socialement peu valorisée, à un système de capitalisation et d'exploitation extensive de la ressource animale. Le département de Korhogo accueille en effet 25 % du cheptel bovin national, soit 375 000 têtes, ce capital représente 28 milliards d'immobilisations. La fonction pastorale de l'économie locale est désormais irréversible et bénéficie de la hausse du débouché intérieur en viande suite à la dévaluation, ainsi qu'à l'essor de la culture attelée. On peut estimer à 7 000 le nombre de propriétaires de bovins, ce qui confirme la généralisation des comportements d'épargne dans l'élevage, y compris parmi les urbains aisés : quelques commerçants, transporteurs et notables de la ville détiennent les plus gros troupeaux (jusqu'à plus de 1 000 têtes pour certains opérateurs) et une partie significative des élites d'origine locale, exerçant des postes de responsabilité à Abidjan, investissent dans la région presque exclusivement sous cette forme. L'exploitation commerciale des ressources animales reste néanmoins faible et susceptible d'améliorations qui pourraient faire de la filière un élément-clé d'une relance économique locale.

- (a) Le marché laitier national est satisfait à plus de 90 % par l'importation de poudre de lait, les dépenses d'importation étant de 22 milliards en 1995. L'élaboration d'un Plan directeur agricole 1992–2015, le démantèlement des structures d'Etat gérant la filière, enfin le changement de parité du franc CFA sont désormais susceptibles de stimuler la production locale, peu valorisée à ce jour : à la sous-exploitation du potentiel laitier, tenant surtout au manque de savoir-faire des propriétaires Sénoufo, s'ajoute un rendement modeste des vaches laitières (moins d'un litre-jour) laissant une production annuelle inférieure à 6 400 tonnes. La moitié de la production serait commercialisée à l'échelon local, soit un chiffre d'affaires de 650 millions.

Il existe désormais un Programme de développement de la production laitière travaillant à la valorisation dans deux unités industrielles privées de transformation situées l'une à Korhogo–Norlait, et l'autre à Odienné–Sodiro. A Korhogo, ce projet conçu et financé par le secteur privé mise sur l'exploitation de mille vaches concentrées dans des stations expérimentales, puis sur la collecte de lait auprès de 150 éleveurs en voie d'organisation. L'initiative cherche à fiabiliser les circuits de vente *via* l'implantation de kiosques à Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro et Abidjan.

- (b) La valeur de la production en viande serait de l'ordre de 3 milliards, dont 1 milliard vient de l'abattage enregistré, 250 millions venant de l'exportation, 800 millions de l'autoconsommation et 800 millions du croît annuel du cheptel. La part de ces deux derniers postes, comptant pour plus de 50 % de la valeur produite, souligne les fonctions cérémonielles et de « valeur de refuge » conférées localement au bétail.

3.4. Des productions locales à promouvoir

D'autres productions agro-pastorales sont actuellement sous-exploitées, bien que l'état des marchés intérieurs et internationaux permettent d'envisager leur valorisation, et que certaines connaissent un essor récent. Il s'agit surtout de la mangue, des maraîchers, de l'anacarde, du karité et du tabac, tous anciennement cultivés dans la zone. La croissance de ces productions fait

du reste partie des objectifs publics, et de ceux du Programme Indicatif National (PIN) du 8^e FED visant : à diversifier les exportations agricoles ; à améliorer la compétitivité des exportations ; à appuyer l'organisation des milieux professionnels et de développement des régions.

- (a) La mangue est le produit agricole connaissant la plus forte progression à l'exportation. Sous l'effet de l'expansion du débouché européen (+ 15 % l'an), et de la présence d'une logistique maritime importante à Abidjan, les tonnages évacués sont passés de moins de 5 000 tonnes à 9 000 tonnes de 1994 à 1997. Korhogo réaliserait 60 % environ de la production nationale de mangues, soit 39 000 tonnes dont 7 000 sont exportées (18 %). Les exploitants du département tirent 1,1 milliard de rentrées nettes de leur production et les exportateurs, basés à Sinematiali, 1,2 milliard. Le résultat n'est pas négligeable, mais pourrait être amélioré par l'encadrement des ruraux, l'amélioration des équipements des stations de conditionnement, un soutien adapté à l'extension des vergers
- (b) Korhogo, premier centre de production du tabac ivoirien, a fourni 289 tonnes en 1997 à l'unité CAITACI qui encadre les producteurs, fournit gratuitement les intrants et des primes aux exploitants faisant un effort d'équipement. Toutefois, les recettes brutes des producteurs locaux s'élèvent à 63 millions, ce qui souligne la place subalterne de cette production dans l'économie locale, soit 310 hectares cultivés, situés surtout en "zone dense", sa position sur le marché étant de plus menacée par : (a) le développement de la production de Bouaké mieux équipé en séchoirs et mieux encadré ; (b) la fin de la gratuité des intrants à laquelle les cultivateurs locaux doivent rapidement s'adapter ; (c) la sévérité plus grande dans l'application des normes de qualité.
- (c) L'anacardier a été diffusé, dans les années 1950, en vue de lutter contre la déforestation de la zone Nord. Au cours des années 1970, l'exportation des noix de cajou vers le marché indien a été tentée *via* une lourde intervention publique : incitation aux plantations rurales collectives, soutien de la Caistab à la collecte et au stockage de la Société de valorisation de l'anacarde du Nord (Sovanor), création d'Anacarde industrie, chargée de l'extraction de la noix. De fait, et comme pour d'autres filières administrées, la gestion d'amont en aval de la filière a produit peu de résultats.

La dévaluation et l'expansion du marché mondial des noix de cajou (+ 10 % l'an) ont contribué au regain d'activité d'une filière qui a exporté 26 000 tonnes en 1995, contre 16 000 en 1993, et moins de 2 000 tonnes en 1983. A partir de 1994, la hausse du prix à l'exportation a stimulé les circuits locaux de collecte, de sorte que les planteurs du département ont repris l'entretien de vergers abandonnés, développé les plantations, et réalisé un chiffre d'affaires d'un milliard en 1997. Toutefois, la filière reste encore sous-valorisée car : (a) l'activité usinière de transformation, qui est le segment le plus porteur de création de richesse, reste négligeable par rapport aux besoins ; (b) le rendement des vergers est faible, de quatre fois inférieur à la moyenne mondiale, ce qui appelle une relance de la recherche sur les cultures d'appoint. Enfin, l'instauration par l'Etat d'une taxe de sortie sur l'anacarde : 150 francs au kilo en 1996, 10 francs actuellement; est par ailleurs mal acceptée par les opérateurs dans un contexte de dynamisation de la filière.

- (d) Le karité fait depuis longtemps l'objet de valorisation dans le cadre de circuits marchands et de transformation locale. Son sort artisanal serait durablement scellé si, en 1995, l'intention de divers industriels chocolatiers d'ajouter 5 % de matières grasses végétales autre que le beurre de cacao – le karité étant un substitut envisageable – n'avait provoqué l'inquiétude des planteurs de cacao, et suscité des espoirs parmi les producteurs et exportateurs de karité. La

position de l'Etat ivoirien est ferme sur le dossier, le manque à gagner que causerait la mise en œuvre d'une telle mesure étant considérable pour le pays. Toutefois, et par rapport aux voisins burkinabè et malien, la Côte-d'Ivoire accuse un retard dommageable dans l'amélioration des techniques agronomiques de production du karité, de même qu'elle ne dispose pas d'une stratégie de développement du parc de vergers greffés. A ce jour, la valeur ajoutée réalisée à la production est de 1 milliard, celle de la commercialisation et de la transformation ne dépasse pas 700 millions.

- (e) L'avenir de la filière départementale des maraîchers n'est pas moins prometteur. Fortement marquée par la formation, fin 1970, du complexe agro-industriel de Sinematiali (Sodefel) livrant clé en mains terres et équipements aux exploitants, et prévoyant un conditionnement industriel de leur production (le complexe n'a jamais été rentable, et les paysans ont vite renoncé à livrer l'usine), la filière s'est réorganisée sur la base de micro-exploitations occupant les bas-fonds à la périphérie urbaine, les femmes et les jeunes hommes étant les acteurs-clé d'une production de près de 8000 tonnes en 1997. Le circuit commercial est, de même, dominé par 200 femmes grossistes et demi-grossistes, évacuant vers le Sud un quart environ de la production locale. La renaissance de la filière se lit dans l'essor des groupements féminins de production, y compris dans les sous-préfectures éloignées de Korhogo, dans la valeur ajoutée des productions : près de 2 milliards pour l'exercice sous revue et dans les revenus nets laissés aux exploitants. Il reste à appuyer cette renaissance, dont les résultats sont d'ores et déjà proches de ceux des meilleurs exercices de la Sodefel : en mettant en place des circuits sûrs d'information sur les marchés nationaux et internationaux – signalons l'absence d'étude sur les débouchés, alors que les perspectives de commercialisation conditionnent les décisions de production ; en accélérant la diffusion du maraîchage hors de la "zone dense" ; en garantissant aux producteurs(trices) un accès durable aux bas-fonds, actuellement occupés à titre précaire ; en étudiant les possibilités d'une transformation locale des produits maraîchers, actuellement inexistante.

3.5. Synthèse n° 2

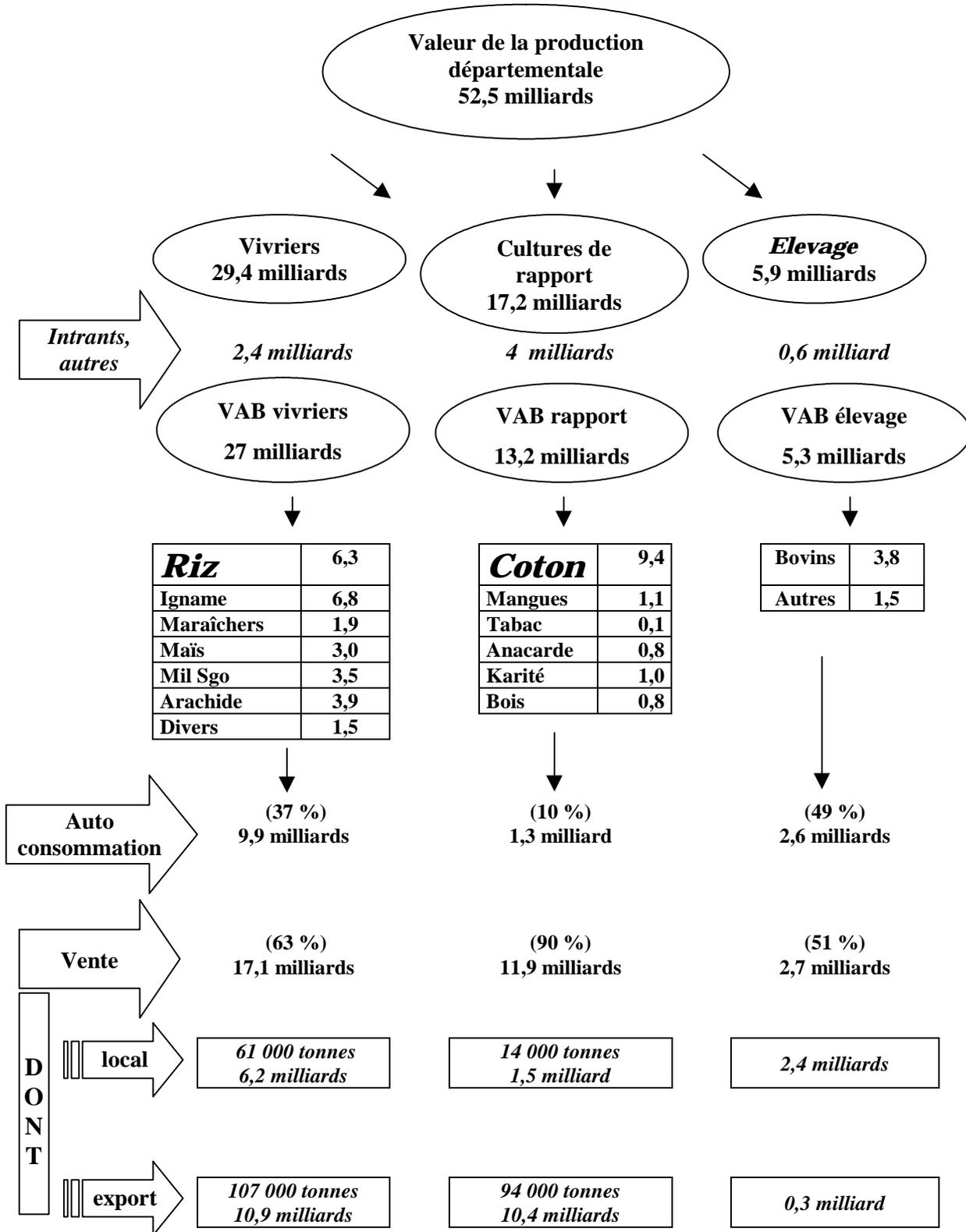
L'hinterland de Korhogo, ramené ici au département, réalise 45 milliards de valeur ajoutée sur la production agro-pastorale dont 60 % viennent des vivriers divers, notamment le riz et l'igname, 30 % des cultures de rapport dont près des trois quarts sont tirés de la cotonculture, et 10 % de l'exploitation du cheptel départemental. Parfois qualifié de « grenier » de la Côte-d'Ivoire, Korhogo reste bien l'un des grands départements producteurs de vivriers dont une partie non négligeable est exportée vers les villes du Sud et du Sud-Ouest. Le département est aussi au cœur de l'économie nationale du coton (25 % de la production), et de l'économie pastorale (25 % du cheptel national).

Cette forte assise agro-pastorale doit être néanmoins confortée pour assurer, à moyen et long terme, un niveau de vie décent aux ruraux et un approvisionnement continu des villes. Les enjeux sont d'abord démographiques : l'Indice de Charge Agricole (ICA), supérieur à la moyenne nationale, indique la charge considérable pesant sur les exploitations du département ; l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), de 6,6 en savane rurale, suggère l'importance du nombre d'enfants pris en charge par chaque unité d'exploitation. Enfin, le monde rural reste déficitaire en hommes dans les tranches d'âge actives. Ces quelques indicateurs donnent toute la mesure du double défi à relever, en matière de maîtrise de la fécondité et de passage à une agriculture intensive.

A l'examen de ses différentes composantes, l'économie agro-pastorale locale est en mesure de relever ces défis (ce qu'elle commence à faire) en trouvant auprès des responsables locaux les relais nécessaires pour affirmer la transition en cours, jouer l'intensification, préparer les équilibres économiques et sociaux qu'exige une pondération nouvelle entre types et systèmes de production, assurer la promotion de produits sur les marchés en expansion, et développer la transformation locale.

- (a) Faisant suite à l'échec des politiques d'administration et de subventionnement agricole, la libéralisation (non assimilable à un « laissez-faire ») confère aux autorités du département une responsabilité supplémentaire puisqu'il leur revient, outre une fonction d'interface avec l'Etat pour faire valoir la convergence d'intérêts locaux et nationaux sur la valorisation de l'anacarde, du karité, des produits laitiers, de la riziculture, etc..., de négocier les conditions de la venue d'investisseurs dans le secteur de la transformation des produits agro-pastoraux par exemple, et de projets de développement visant à l'intensification et la diversification des productions.
- (b) L'intensification, si elle concerne toutes les productions, peut rapidement être obtenue dans la riziculture par la réhabilitation des nombreux aménagements hydro-agricoles du département, et par l'amélioration de l'exploitation du cheptel : produits laitiers, viande et sous-produits. Si l'enjeu, pour ces productions majeures, est de produire mieux et de commercialiser plus en s'appuyant sur le marché intérieur, il est aussi de desserrer la pression sur les terroirs exercée par ces productions, condition d'un équilibre social durable entre les agriculteurs et les éleveurs.
- (c) Armature de l'agro-pastoralisme du Nord, le coton ne semble nullement menacé par le processus de libéralisation. Mais les producteurs ont désormais d'autres cartes à faire valoir pour diversifier les sources de revenus : l'anacarde, le karité et la mangue sont à ce titre des filières à promouvoir, en terme de volumes mis en marché mais encore de transformation, de sorte qu'il revient aux autorités locales de soutenir les initiatives, voire de les plaider auprès des pouvoirs publics : cas de la taxe anacarde, de la recherche agronomique sur le karité, de la démultiplication d'unités d'exportation de mangues peu ou mal équipées.

L'économie agro-pastorale du département (1997)
Productions et destination



IV. L'économie populaire urbaine **Poids des échanges et du transport, essor des micro-entreprises**

Le Produit Local Brut (PLB) de Korhogo a été estimé à 58 milliards pour l'année 1997, la commune concentrerait ainsi 53 % du total de la richesse créée dans le département. La décomposition sectorielle de ce produit indique le poids considérable de l'économie populaire non agricole, qui réalise 32 milliards de valeur ajoutée (55 % du PLB). Le secteur moderne, entreprises et administrations confondues, en fournissent 25 milliards (43 %) ; les activités agropastorales contribuent au produit local pour moins d'un milliard (2 %). Par résident, ces résultats laissent une valeur ajoutée d'environ 360 000 francs, soit plus du double de celle du monde rural. Cet écart est suffisamment net pour expliquer que la croissance démographique urbaine se soit longtemps nourrie de la venue de jeunes ruraux du département, ces migrations ayant en contrepartie contribué à densifier les relations sociales et économiques entre la ville et la campagne.

Les acteurs de l'économie populaire urbaine

Ont été classées dans le secteur de l'économie populaire les entreprises non enregistrées à la CNPS, non assujetties au régime réel ou simplifié d'imposition, n'apparaissant dans aucune liste nominative des Directions régionales des administrations de tutelle. Ces entreprises peuvent indifféremment être soumises à l'impôt synthétique, ou au régime des patentes collectées par la Mairie.

Le secteur de l'économie populaire, agriculture exclue, est de loin le premier employeur de la ville : les données tirées des enquêtes permettent d'estimer à 26 000 environ le nombre de travailleurs du secteur, patrons et employés compris, ce qui représente les deux-tiers des emplois inventoriés pendant l'étude⁵. Agriculture comprise, il occupe cette fois 32 000 résidents. Extrêmement diversifié du point de vue des activités entreprises et de la dimension des affaires traitées, l'économie populaire est découpée ci-dessous en grandes composantes renvoyant à des types d'acteurs différents.

4.1. Petit commerçants, artisans, prestataires de service **Importance de la composante marchande, rôle majeur des femmes**

Sont comptabilisés ici les micro et petits opérateurs de rue et de marché inventoriés au cours de l'étude, soit 11 800 points d'activité. La plupart sont concentrés dans les quartiers du centre-ville, mobilisant environ 19 000 travailleurs, les deux-tiers étant les opérateurs eux-mêmes, le tiers restant se composant d'employés à la tâche, d'apprentis, d'aides familiales, plus rarement de salariés permanents. Le petit commerce occupe à lui seul 10 500 personnes, soit 55 % des effectifs du secteur, les activités de service 4 400 (23 %) et l'artisanat 4 000 (22 %)⁶.

⁵ Hors ambulants, qui n'ont pas pu être comptabilisés. Une partie non négligeable des activités à domicile, reconstituées par les études de filières et non par inventaire, a sans doute échappé au comptage.

⁶ Auquel il faut ajouter 720 travailleurs du secteur d'artisanat d'art – sculpteurs, peintres sur toile, etc..

L'ensemble des activités de rue et de marché réalise un chiffre d'affaires agrégé de 58 milliards, et 18 milliards de valeur ajoutée. La fiscalisation de ce secteur est peu élevée, de l'ordre de 1 % de la valeur ajoutée, soit 175 millions répartis entre les prélèvements d'Etat (75 %) et communaux (25 %). De même, les 720 millions de salaires distribués ne représentent que 4 % de la valeur ajoutée, suggérant ainsi que l'auto-emploi (ou le travail à son compte et sans personnel rémunéré) est la forme dominante de la micro et petite activité de rue et de marché. Les principaux agrégats des unités du secteur ressortent comme suit :

Comptes des activités de rue et de marché de la ville de Korhogo
(millions de francs)

	Chiffre affaires	Valeur Ajoutée	Salaires	Impôts Et Taxes	Dont local	Invest.	EBE	Sal./VA	I.T.
Total	58 041	18 219	720	205	45	472	17 005	4	1
Production	4 628	2 445	54	41	8	156	2 342	2,2	0,5
Commerce	42 384	10 523	278	131	30	182	9 888	2,6	1,2
Services	11 029	5 251	388	33	7	134	4 775	7,4	0,6

Source : ECOLOC-Korhogo

- (a) ce segment d'économie populaire est fortement féminisé, notamment dans le commerce où les femmes détiennent 54 % des points de rue et 64 % des points de marché, ainsi que dans le secteur des services (40 %) ; celles-ci sont peu représentées dans l'artisanat, bien qu'il soit certain qu'elles dominent dans la transformation alimentaire faite à domicile. Par ailleurs, ce segment d'économie populaire est à forte composante marchande (70 % des points d'activité), la vente de biens alimentaires occupant près des deux-tiers des petits commerçants. Enfin, la composante commerciale de l'économie populaire est celle où la valeur ajoutée par point d'activité est la plus faible (1,4 million) comparativement à la production et aux services (1,9 et 2,7 millions respectivement) : l'essor du micro-commerce est souvent le résultat des stratégies de survie mises en œuvre par les ménages urbains au cours des années de crise ;
- (b) les petits opérateurs interrogés pendant l'étude ont fait état de besoins : (1) de soutien en fonds de roulement, plus que d'appuis en équipement qui sont ordinairement financés sur ressources personnelles ou sur prêts familiaux ; (2) de formations professionnelles – 31 % sont demandeurs – et/ou, selon le cas, de formations de base (alphabétisation, calcul, etc.) puisque 48 % des opérateurs n'ont pas fréquenté l'école, et 30 % l'ont fréquenté en cycle primaire ; (3) d'informations sur les débouchés locaux, régionaux et nationaux, ce service n'étant assuré par aucun organisme d'encadrement ;
- (c) une relance de l'économie locale suppose la mise en place d'initiatives de soutien aux micro et petites entreprises adaptées à la diversité du milieu, ainsi qu'aux attentes et aux dynamismes économiques eux-mêmes variés. De ce point de vue, il semble indispensable de distinguer entre : (1) des programmes d'appui « intégré » destinés aux femmes menant des activités génératrices de revenus ; il serait aussi utile de développer les moyens de déplacement intra-urbain, ainsi qu'entre la ville et son pourtour rural, afin de réduire la pénibilité et la durée des déplacements de ces opératrices ; (2) des appuis financiers ciblés et de moyen terme pour les unités de taille intermédiaire les plus aptes à développer la taille de leurs activités ; (3) les créations d'unités de type artisanal, par exemple dans le secteur de la transformation : mini-rizeries par exemple, en particulier lorsqu'elles sont à haute intensité de main-d'œuvre.

4.2. Opérateurs du bâtiment Un secteur dominé par les micro-entreprises et les tâcherons

Sous l'effet de la croissance démographique, l'attente des populations urbaines en matière de lotissements et d'habitations est considérable. Plus de 10 000 demandes de parcelles sont en souffrance à la Préfecture de Korhogo, tandis que 1 000 lots ont été produits entre 1996 et 1998, ce malgré l'effort important fourni par l'équipe municipale dans ce domaine. En 1997, le nombre d'habitations construites dans la commune a été estimé à près de 1 000 unités, sur la base d'un croît de 6 400 habitants occupant des résidences de 6,5 personnes en moyenne. Exprimé au coût moyen de la construction pour chaque type d'habitat, ce marché représente un chiffre d'affaires potentiel de 2,8 milliards pour les opérateurs du bâtiment.

On dénombre en ville 350 petits opérateurs du bâtiment inscrits à la Chambre des Métiers, et environ 450 tâcherons. Sept entreprises seulement, qui contrôlent la plus grosse partie de la construction résidentielle et administrative, sont répertoriées auprès des services fiscaux et de la CNPS, et disposent d'un équipement convenable. L'économie populaire reste largement dominante dans le secteur puisqu'elle réalise 70 % du marché de la construction urbaine, tandis que les entreprises de taille intermédiaire n'en récupèrent que 26 %⁷, le solde étant le résultat de la production des ménages eux-mêmes.

- (a) Dans 5 ans, la commune de Korhogo pourrait compter 200 000 habitants, et la population devrait être multipliée par 2,5 environ à l'horizon 2020. La production de terrains et d'habitations sera devenue l'un des grands enjeux d'une urbanisation maîtrisée, supposant elle-même la résolution des nombreuses difficultés foncières apparues à la périphérie immédiate de la ville, ainsi que l'éradication d'un marché secondaire hautement spéculatif, non contrôlé et générant la précarité pour les résidents les moins aisés. Il vient aussi que le secteur professionnel du bâtiment est mis en demeure de changer de rythme et de structure : la formation d'un segment d'entreprises intermédiaires est une condition pour que d'ici vingt ans, les opérateurs soient en mesure d'assurer la production annuelle de 2 500 résidences.

Comptes des petits opérateurs et tâcherons du bâtiment à Korhogo (1997) (millions de francs)

	Chiffre D'Affaires	Valeur Ajoutée	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Sal./VA	I.T./Va
Informel	2 010	985	96	43	846	9,7 %	4,3 %

Source : ECOLOC-Korhogo

- (b) Les difficultés fréquemment soulignées par les petits opérateurs de Korhogo sont : le coût élevé des matériaux de construction disponibles localement, certains corps de métier semblent d'ailleurs prendre l'initiative en la matière, et constituer des centrales d'achat ; l'accès au fonds de roulement nécessaire au démarrage des chantiers ; la très forte segmentation entre le secteur de l'habitat domestique et celui des travaux publics : exclus de fait des appels d'offre sur ce dernier secteur, les opérateurs ne disposent pas du volant d'activités permettant d'envisager des investissements significatifs ; la concurrence d'opérateurs occasionnels et faiblement professionnalisés.

⁷ Les sept entreprises du secteur intermédiaires réalisent pour leur part 734 millions de chiffre d'affaires pour 305 millions de valeur ajoutée.

4.3. Grossistes de vivriers et de produits du cru, transporteurs Interfaces et nœuds d'accumulation

A la différence des deux segments de l'économie populaire qui viennent d'être présentés, les grossistes en vivriers et transporteurs de la ville sont des opérateurs de premier plan, très fortement structurés, parfois organisés en groupes de pression, réalisant des chiffres d'affaires élevés. Les traits communs à ces milieux (les activités commerciales et de transport sont très souvent associées) viennent d'abord de leur fonction d'interface : ils sont d'indispensables relais entre l'arrière-pays, la ville, le reste du pays voire les pays voisins avec lesquels ils entretiennent des échanges réguliers ; ils fournissent le marché local et exportent les denrées achetées sur les marchés départementaux *via* leurs réseaux de collecteurs ; ils préfinancent ou cherchent les préfinancements lors des campagnes. Ils viennent ensuite de la difficulté à cerner le nombre des opérateurs et la dimension réelle de leurs affaires. Les traces comptables font défaut, l'enregistrement fiscal est inexistant ou peu fiable, leur organisation rend délicate la délimitation des frontières de leurs entreprises – ce qui les distingue des unités commerciales « modernes » dont les comptes sont exposés plus loin. Ces domaines d'activité constituent, aux dires des responsables de la fiscalité départementale et régionale, les plus difficiles à imposer et induisent un manque à gagner élevé pour l'Etat et la commune⁸.

- (a) On dénombre environ 450 grossistes et demi-grossistes en produits agro-alimentaires, qui occuperaient approximativement 2 000 employés. Le chiffre d'affaires cumulé des opérateurs serait de 45 milliards, et laisserait 4,2 milliards de valeur ajoutée, soit 7 % du Produit Local Brut. La répartition sectorielle souligne le poids de la commercialisation des vivriers (2,1 milliards), des produits de rapport (1,5 milliard), notamment l'anacarde, le karité et la mangue, et de façon plus marginale du bétail (0,4 milliard). Le montant des impôts et taxes acquittés, de l'ordre de 100 millions, traduit bien les difficultés qu'éprouvent les services fiscaux à évaluer la masse imposable ; encore ces services ont-ils fait un effort important pour mieux cerner ces opérateurs et pour lancer, fin 1998, une opération musclée de recouvrement.
- (b) Les effets d'entraînement de ce milieu d'opérateurs économiques sont considérables, bien que difficilement mesurables. En termes d'emploi, le grand commerce occuperait directement 2 000 personnes et distribuerait environ 360 millions de salaires. Mais, indirectement, les opérateurs assurent par leurs financements l'emploi d'un grand nombre d'intermédiaires ruraux, pisteurs, « basculeurs » et autres agents de collecte. Par ailleurs, l'action des opérateurs est à l'origine du rayonnement marchand régional et inter-régional de Korhogo : la collecte se fait bien au-delà du département (voire de la frontière, dans le cas de l'anacarde et du karité entre autres) et l'évacuation hors zone est assurée par le biais des correspondants des opérateurs, basés à Daloa, Man, Abidjan, etc.

⁸ On rappellera que sur 31,16 milliards de recettes fiscales prévues dans la région des Savanes en 1998, 8,1 milliards seulement (26 %) avaient été recouvrées au bout de sept mois.

Estimation des comptes du grand commerce de produits locaux (1997)
(millions de francs)

	CA	CI	Aut Ch	VAB	Salaires	I.T.	EBE	Emploi
Ensemble	44 898	30 440	10 201	4 253	(360)	107	3 785	(2 000)
Vivriers	30 551	20 487	7 925	2 140				
Rente	8 245	4 895	1 868	1 482				
Bétail	6 102	5 058	408	631				

Source : ECOLOC-Korhogo

- (c) Hors sociétés de transport par car dont les comptes sont intégrés à ceux du secteur moderne, le secteur du transport rassemble 650 opérateurs indépendants et près de 1 600 employés et apprentis. Le capital est détenu par les originaires de la région souvent issus du secteur marchand. On distinguera : le transport intra-urbain composé d'une part, d'environ 130 taxis, ce qui semble très en-deçà du stock moyen de véhicules dont disposent d'habitude les villes secondaires de cette taille, d'autre part, de bennes et bâchées, soit 105 véhicules servant au transport d'animaux et de charges lourdes et de 600 charrettes assurant le déplacement de marchandises ; le transport intradépartemental de voyageurs assuré par 127 mini-cars Badjan ou Dyna qui desservant aussi la grande région Nord et le Sud Mali (Loulouni, Sikasso) ; l'évacuation des produits du cru réalisée par 240 porteurs.
- (d) Les transporteurs de Korhogo ont joué un rôle central dans la structuration professionnelle du milieu national dans les années 1970. Toutefois, sous l'effet du processus de démocratisation et de litiges en son sein, le paysage syndical s'est diversifié et trois organisations se répartissent les adhérents, le SNTMVICI restant dominant. Eu égard aux personnalités locales de premier plan animant les débats locaux, cette division catégorielle est redoublée par des conflits inter-personnels et des positionnements politiques forts, souvent déplorés par les petits transporteurs. Aussi faut-il souligner l'importance d'un apaisement des tensions pour que : les positions d'autorité actuelles dans le milieu ne mènent pas à négliger les revendications des petits opérateurs ; des conflits juridiques anciens, qui continuent à paralyser l'action collective du milieu, soient réglés sur la base du droit des affaires en dehors de toute autre considération.
- (e) Du point de vue des utilisateurs, cette fois le transport intra-urbain de voyageurs et les liaisons entre l'arrière-pays immédiat et la ville restent les domaines les moins bien couverts, et méritent d'être renforcés afin de réduire les délais de déplacement des petits opérateurs(trices) qui garantissent quotidiennement l'approvisionnement urbain, et d'alléger le temps passé par les citoyens : scolaires, petits commerçants et employés, à atteindre leur lieu de travail.

Comptes récapitulatifs du secteur transport ⁹ (1997)
(millions de francs)

CA	CI	Aut. Ch.	VAB	Salaires	I.T.	EBE	Emploi
10 899	3 769	252	6 878	(914)	123	5 841	(1 600)

Source : ECOLOC-Korhogo

⁹ Hors sociétés de transport de voyageurs, comptabilisées dans le secteur moderne.

- (f) Les contraintes les plus fréquemment exposées par les opérateurs du secteur du transport concernent : le mauvais état du réseau routier communal et des voies départementales, ce qui élève de façon significative les charges d'exploitation des véhicules ; le nombre élevé de barrages routiers de police, gendarmerie, douane et eaux et forêts, dont le coût final supporté par les transporteurs grève les comptes d'exploitation ; les difficultés d'accès aux crédits d'équipement pour un grand nombre de petits transporteurs soumis aux groupes de pression et lobbies du secteur pour obtenir des avais.

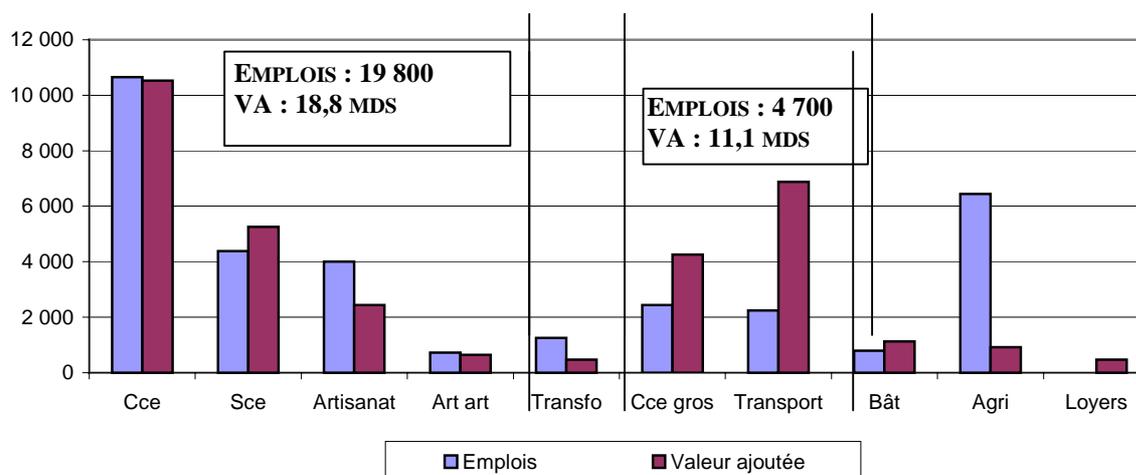
4.4. Autres ressources de l'économie populaire

L'économie populaire locale occupe un grand nombre d'intervenant(e)s dans le secteur de la transformation alimentaire. Celui-ci est resté le moins bien cerné par l'étude, l'inventaire des activités excluant le dénombrement des activités à domicile. Les données reconstituées à partir des enquêtes par filières laissent néanmoins penser qu'environ 1 250 opérateurs(trices) œuvrent dans la transformation au sein de la commune de Korhogo et réalisent 470 millions de valeur ajoutée, soit près des deux-tiers de la transformation à but commercial du département : préparation du beurre de karité dans les quartiers Petit-Paris et Sinistré, décorticage artisanal d'anacarde, préparation de riz blanc ou de riz étuvé (*malo woussou*) à Kapele, production de poisson fumé ou d'arachides décortiquées et grillées, etc.

L'agriculture occupe une place importante dans l'emploi urbain, et particulièrement pour les ménages vivant dans les quartiers d'extension de la ville, et dans les villages récemment absorbés : Natio-Kobadara, Ossiene, Tegueré, etc. Le secteur primaire occuperait environ 6 800 travailleurs à Korhogo-ville, ce qui souligne la continuité sociale et spatiale entre l'urbain et le rural. La production agro-pastorale de la commune serait, pour l'année 1997, de 1,1 milliard pour une valeur ajoutée de 920 millions. Une partie importante de la valeur ajoutée communale vient de la riziculture (130 millions) réalisée en bas-fonds et sur les périmètres aménagés, ainsi que du maraîchage (270 millions) : la zone péri-urbaine s'est bien convertie en centre de production directement orienté vers le marché korhogolais. Signalons enfin, pour mémoire, le poids des activités agricoles et pastorales exercées en complément d'une activité principale, puisque 2,5 % des budgets de consommation des familles est assuré par l'autoconsommation alimentaire – 7,5 % dans les quartiers périphériques.

Emplois et valeur ajoutée de l'économie populaire, Korhogo (1997)

(Emploi en unité ; VAB en millions de francs)



4.5. Synthèse n° 3

L'importance de l'économie populaire tient d'une part au nombre d'emplois qu'elle procure : 26 000 environ, soit les deux-tiers des postes de travail dénombrés à Korhogo, ensuite à sa contribution à la formation du produit local ; 32 milliards de valeur ajoutée, soit plus de la moitié de la richesse urbaine. L'essor des micro et petites activités de rue et de marché a aussi été une réponse des ménages urbains à la dégradation de leurs conditions de vie au cours des années de crise. Les activités commerciales se sont notamment démultipliées, et ont servi de levier à l'insertion de femmes en quête de revenus.

Il serait excessif de voir dans le développement des micro-activités un facteur de dynamisation de l'économie locale. Si l'économie populaire a bien joué un rôle d'« amortisseur de crise » et de création massive de postes de travail, beaucoup de points d'activité travaillent actuellement à des niveaux d'affaires très faibles, pour des valeurs ajoutées très modestes, à des niveaux de productivité très bas, en mobilisant peu ou pas d'équipements, et en employant une main-d'œuvre familiale. En l'état, un vaste segment de l'économie populaire relève des activités de survie, non de dynamismes de type entrepreneurial.

Le poids de l'économie populaire et la diversité de ses composantes appellent des politiques de soutien différenciées et ciblées, et simultanément une fiscalisation locale mieux adaptée.

- (a) Les politiques de soutien au secteur informel doivent distinguer : (1) les activités « génératrices de revenus » principalement exercées par les femmes, qui méritent des actions intégrées : alphabétisation, organisation des milieux professionnels, micro-crédits de fonds de roulement, structures urbaines propices aux déplacements induits par ces activités ; (2) les petites et moyennes entreprises du secteur informel, qui appellent des actions plus ciblées : constitution de centrales d'achat, accès facilité aux marchés publics, financements d'équipements, formation professionnelle, etc. ; (3) certaines activités de services collectifs : pré-collecte des ordures ménagères, entretien de voies, aménagement d'aires collectives par exemple, peuvent être financées selon le principe des « coûts partagés », en faisant le choix de techniques à haute intensité de main-d'œuvre.

- (b) Le niveau actuel du prélèvement local sur les activités de rue et de marché serait compris entre 0,1 et 0,4 % de la valeur ajoutée des divers secteurs d'activité. Pour mémoire, un taux de prélèvement de 5 % assurerait à la municipalité un montant de ressources de 1,6 milliard, soit le triple des recettes obtenues en 1997. Le relèvement du niveau de prélèvement local suppose : une meilleure couverture des activités informelles ; des moyens de recouvrement efficaces ; l'élaboration d'un fichier des opérateurs fiscalisables sur la commune qui peut être réalisé avec le concours des administrations déconcentrées.
- (c) Une partie importante du commerce de gros et de demi-gros, et du secteur du transport, a été rangée dans l'économie informelle. Son rôle central dans les mouvements d'échange de biens entre la ville, l'hinterland et le reste du pays a été relevé. Il reste que ce segment d'activité est l'un des moins bien fiscalisé, celui-ci ne dispose que rarement d'une comptabilité fiable, et que son niveau d'affaires reste difficile à reconstituer.
- (d) Les comptes de l'économie populaire laissent enfin apparaître un taux d'investissement faible. Si cette situation se comprend aisément dans le cas de micro et petites activités de rue et de marché, dont la finalité est de procurer un revenu immédiat, elle s'explique moins dans le cas de grossistes et de transporteurs dont l'excédent d'exploitation permettrait des placements productifs en milieu urbain. Il semble cependant, que ces entrepreneurs préfèrent placer leur épargne dans le cheptel, les vergers et les activités agricoles, ainsi que dans l'immobilier hors zone.

V. Le secteur des entreprises modernes et intermédiaires

Le maillon manquant de la transformation

Ont été classés dans le secteur des entreprises modernes tous les établissements ayant déclaré au moins cinq salariés permanents à la caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et étant assujettis au régime réel d'imposition (BIC et BNC) par la Direction départementale des impôts. S'y ajoutent les succursales locales de grandes sociétés payant leurs impôts hors du département de Korhogo. Ont été classés dans le secteur des entreprises intermédiaires tous les établissements assujettis au régime réel normal ou simplifié d'imposition mais n'apparaissant pas dans les fichiers d'employeurs de la CNPS ; s'y ajoutent les entreprises soumises à l'impôt synthétique, à la condition qu'elles soient répertoriées à la CNPS, quel que soit le nombre d'employés déclarés.

Les acteurs du secteur des entreprises modernes et intermédiaires

Il a été dénombré dans le département de Korhogo 193 entreprises en exercice répondant à ces critères, deux seulement sont implantées hors de la ville, dont 89 unités modernes (46 %) et 104 établissements intermédiaires. La répartition sectorielle de ces entreprises laisse apparaître un nombre élevé d'unités commerciales et de services (73 % des entreprises), et le peu d'implantation d'unités à caractère industriel (27 % des entreprises).

- (a) Korhogo compte 18 industries de transformation et de conditionnement agro-alimentaire. S'y ajoutent sept unités de BTP et une menuiserie, ainsi que 26 établissements hôteliers. Au total, et dans un sens extensif, l'industrie locale rassemble 52 unités dont 42 % sont des entreprises modernes, et 58 % des entreprises intermédiaires.

- (b) L'activité commerciale rassemble 58 entreprises parmi lesquelles cinq pharmacies et 10 stations-service. Le commerce général est donc dominant en nombre d'unités. Le secteur marchand se compose respectivement de 46 % et 54 % d'entreprises modernes et intermédiaires.
- (c) La production de services rassemble 83 unités, dont 47 % relèvent du secteur moderne et 53 % du secteur intermédiaire. Outre les grandes sociétés fournissant des biens et services collectifs : eau, électricité, communication, etc., les succursales de banques et de compagnies d'assurance, les cabinets de courtage et les études d'huissiers et de notaires, les sociétés de transport par car, ainsi que les établissements privés scolaires et de soins de santé, constituent la quasi-totalité des établissements modernes.

Le secteur des entreprises modernes et intermédiaires a réalisé 23 milliards de valeur ajoutée en 1997, soit 38 % de la richesse produite en ville et 20 % de la valeur ajoutée départementale. Toutefois, il doit être précisé : qu'une part significative de cette richesse vient d'entreprises ne résidant pas dans le département ; c'est le cas du secteur des Travaux publics, dont les 2,5 milliards de valeur ajoutée sont presque totalement captés par les Majors implantés à Abidjan ; c'est aussi le cas dans le secteur du conditionnement et de l'exportation des mangues, où la moitié de la valeur ajoutée, soit 600 millions est obtenue par des unités mobiles, implantées à Sinematiali pendant la campagne de collecte avant d'être démantelées ; une autre part, plus élevée encore, revient à des groupes industriels ou à des sociétés succursalistes payant leurs impôts à Abidjan, et dont l'excédent d'exploitation consolide les comptes des entreprises-mères : CIDT, boulangeries du groupe Centrages, établissements bancaires et d'assurances, compagnies commerciales à l'exception de la CNCI. Au total, près des deux-tiers de la valeur ajoutée du secteur des entreprises revient à des unités dont les centres de décision sont situés hors zone, ce qui réduit considérablement les effets locaux d'entraînement : en terme de fiscalité par exemple, mais encore en terme d'emplois pour les résidents korhogolais.

Le secteur reste néanmoins l'un des premiers pourvoyeurs d'emplois salariés permanents, près de 2 000 en 1997, et génère un montant de revenus proche de 5 milliards dont 70 % sont distribués à des résidents de la commune, le solde revenant à des travailleurs venus de l'extérieur pour exécuter des chantiers. Il est aussi le principal contribuable, puisqu'il fournit 4,2 milliards d'impôts et taxes, soit 18 % de la valeur ajoutée.

5.1. Les industries de transformation et de conditionnement Un maillon défaillant de l'activité urbaine

Le secteur de la transformation des productions agro-pastorales, du conditionnement des produits locaux se résumait en 1997 : aux unités d'égrenage de la Compagnie Ivoirienne des Textiles, soit Korhogo 1 et 2 ; à une usine de fabrication de boissons, la Sabra, en cessation d'activité ; à l'unité de traitement d'anacarde AICI en restructuration et fonctionnant au ralenti ; à une dizaine de stations de conditionnement de mangues destinées à l'exportation, dont deux sont des stations résidentes basées à Sinematiali ; aux boulangeries de la ville dont la plupart appartiennent désormais au groupe Centrages, et à six mini-rizeries dont quatre ont été opérationnelles pendant l'exercice sous revue.

Comptes des industries locales (1997) *
(millions de francs)

	Chiffre Affaires	Valeur Ajoutée	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Sal./VA	IT/VA
Total	27 705	8 830	1 114	934	6 782	9 934	10 %
CIDT	24 197	7 736	692	882	6 162	9 %	11 %
Autres	3 508	1 094	422	52	620	38 %	5 %

* Y compris les unités de conditionnement basées à Sinematiali

Source : ECOLOC-Korhogo

L'état actuel de sous-dotation en unités de transformation, de délabrement et/ou de sous-utilisation des capacités des unités existantes, à l'exception de la CIDT, constitue sans doute le handicap le plus sérieux – et inversement la perspective prioritaire – d'un projet de relance de l'économie locale.

- (a) Quelques indicateurs simples mettent en évidence le déficit en transformation locale des productions agro-pastorales du département. Le taux de transformation ou de conditionnement des produits de rente, réalisé par le secteur moderne et intermédiaire, serait de 60 %, soit 74 000 tonnes traitées sur un total de 122 000 tonnes produites dans le département. 90 % du tonnage traité est le fait des usines d'égrenage du coton, 9 % vient de l'activité de conditionnement des mangues export, le solde, soit 1 % étant lié à l'écotage du tabac et à la transformation des noix de cajou. Hors coton et tabac, dont la production locale passe presque entièrement par les unités CIDT et CAITACI, le taux de transformation de la production départementale s'établit à 20 % pour les mangues et à 1 % pour l'anacarde. Pour les vivriers, la transformation locale se résume à l'activité des mini-rizeries, qui traitent moins de 1 % de la production. Aucune transformation n'est actuellement réalisée sur les produits de l'élevage – dans l'attente du montage de l'usine Norlait, prévu pour la fin de l'année 1999.
- (b) Ce déficit de transformation des productions locales est sans doute le résultat d'une phase de transition entre l'ère des grands projets d'Etat de type SODE des années 1970-1980, tous ayant été liquidés, et la libéralisation des filières dont les opportunités sont loin d'être exploitées. La restructuration d'Anacarde industrie, la création de Norlait, l'ouverture de mini-rizeries, l'essor des unités de conditionnement des mangues sont les premières manifestations – encore fragiles et de faible ampleur – de la venue d'investissements privés.
- (c) Le rôle des autorités municipales est, dans ce contexte, de faire connaître les opportunités d'investissements et de les rendre attractifs : par exemple stratégie d'aménagement des espaces jouxtant la nouvelle route Korhogo-Kanawolo, réflexion sur le devenir de l'actuelle Zone industrielle, capacités du réseau de moyenne tension et de desserte en eau, etc. Il doit être souligné que, sur le moyen terme, une stratégie d'accueil de promoteurs privés ne peut faire l'impasse sur la capacité de la ville à fournir les services de santé, d'éducation, de loisirs et de culture, et plus globalement à améliorer le cadre de vie. Enfin, associer les acteurs locaux et les cadres locaux en poste à Abidjan à un projet de relance est un moyen de faire participer ces derniers à l'effort d'investissement privé. Ce fut le cas en 1974, à l'occasion de l'exécution du Programme d'urgence.

5.2. Les entreprises du BTP

L'absence d'établissement de taille intermédiaire

L'année 1997 a été marquée par l'exécution d'importants chantiers de Travaux publics dans le département, parmi lesquels la construction de la route Kanawolo–Korhogo, la réfection des pistes cotonnières et l'entretien de voies régionales, l'électrification des villages, les chantiers FIAU FRAR, ainsi que ceux de la Mairie de Korhogo. Le chiffre d'affaires du BTP dans le département a été estimé à 6,5 milliards, laissant une valeur ajoutée de 2,5 milliards. La plupart des entreprises attributaires sont venues d'Abidjan : Colas, Franzetti, Comci, de sorte que l'entraînement direct des chantiers sur l'économie locale s'est limitée à l'achat de matériaux à quelques sociétés de la place, et au recrutement de personnels temporaires peu qualifiés.

Il existe peu de sous-traitance locale dans le secteur des Travaux publics. Toutefois, on signalera la récente création de la CNCI–Travaux publics qui emploie une dizaine de salariés permanents et près d'une centaine de manœuvres. En 1997, l'entreprise aurait réalisé un milliard de chiffre d'affaires, et son appartenance au groupe CNCI est un atout d'importance pour l'accès aux matériaux de construction.

5.3. Les établissements modernes et intermédiaires du secteur commercial

Des entreprises importatrices, une forte concentration des activités

Le secteur moderne et intermédiaire du commerce local se compose : (a) d'une quinzaine d'établissements de commerce général, tels que la Commerciale du Nord de la Côte-d'Ivoire (CNCI), la CDCI, la Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest (CFAO) etc., pour la plupart issus des reconversions, fusions et changements de statut juridique de l'ancien commerce de traite implanté depuis l'entre-deux guerres. Les restructurations se sont poursuivies dans les dernières années et confirment la position dominante de la CNCI sur le commerce général dans l'ensemble de la région, et l'apparition de succursales commerciales plus spécialisées réalisant d'importants chiffres d'affaires, dans les produits phytosanitaires et le textile par exemple ; (b) de cinq pharmaciens, la plupart implantés depuis le début des années 1980, et de gérants de dix stations-service.

- (a) Une comparaison avec la structure du grand commerce local du début de la décennie met en évidence divers changements significatifs parmi lesquels : la disparition de quelques grands opérateurs locaux du commerce général au profit d'une génération plus jeune, mieux scolarisée et plus prompte à nouer le dialogue avec les autorités locales et l'administration ; la percée d'un pôle de distribution de produits phytosanitaires, mais qui reste contrôlé par les grandes sociétés abidjanaises ; la quasi-disparition de capitaux commerciaux libano-syriens.
- (b) Le grand commerce moderne et intermédiaire (au sens défini précédemment) est de façon quasi-exclusive orientée vers l'importation et a abandonné, au cours des années 1960, toute initiative dans la collecte des produits locaux. Son chiffre d'affaires total s'établit à 53 milliards, dont 72 % sont réalisés dans le commerce général, 9 % dans la distribution d'hydrocarbures, 5 % dans la vente de phytosanitaires. La valeur ajoutée brute représente 7,4 % du chiffre d'affaires du secteur commercial, qui est le résultat : d'une forte concurrence sur le segment du commerce général où le ratio est inférieur à 6 %, et des hydrocarbures où il s'établit à 4 % ; de concurrences encore limitées dans les secteurs des matériaux de construction (19 %) et des produits phytosanitaires (15 %). C'est dans ces domaines qu'il semble possible de mettre en place des centrales d'achat, afin de fournir les petits distributeurs en intrants moins coûteux.

- (c) De fortes hiérarchies segmentent le milieu des opérateurs puisque : la principale société commerciale de Korhogo réalise à elle seule 50 % du volume d'affaires commercial total ; six établissements seulement déclarent un chiffre d'affaires supérieur à un milliard, soit quatre dans le commerce général, un dans la distribution de phytosanitaires et un dans la vente d'hydrocarbures ; la majorité des unités a un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions.

Les comptes du grand commerce moderne (1997)
(millions de francs)

Nature	Nb.	CA	CI	Aut. Ch	VAB	Salaires	I.T.	EBE	Emploi
Total	58	53 325	47 705	1 657	3 963	1 152	547	2 268	578
Général	16	38 482	35 017	1 211	2 254	867	434	953	266
Hydrocarbure	10	4 817	4 591	62	164	36	21	107	44
Phyto.	4	2 775	2 193	167	415	67	6	342	72
Alimentaire	8	2 516	2 181	87	248	7	21	223	12
Pharmacie	5	1 772	1 484	42	246	61	16	169	45
Tissus	1	779	697	18	64	16	2	46	15
Mtx. Constr.	3	750	583	21	146	32	32	83	27
Pièces dét.	4	546	476	10	60	4	4	52	12
Autres	7	888	483	39	366	62	11	293	85

Source : ECOLOC-Korhogo

5.4. Autres opérateurs du secteur entrepreneurial moderne

Les unités modernes et intermédiaires restantes sont implantées : dans le secteur des services, qui a réalisé environ 5 milliards de valeur ajoutée en 1997 soit 25 % de la production de richesses du secteur et moins de 10 % du produit intérieur urbain ; dans le secteur du transport par car de voyageurs (1,5 milliard de valeur ajoutée) assuré par des entreprises à forme sociétaire.

- (a) Les grandes sociétés livrant les services collectifs : électricité, eau, télécommunications, réalisent à elles seules un chiffre d'affaires de 6 milliards et 4,4 milliards de valeur ajoutée, soit la quasi-totalité de la production de services du secteur moderne et intermédiaire. L'activité de ces sociétés est toutefois modeste, une fois rapportée à la taille de la commune. L'extrême sous-équipement en moyens de distribution d'énergie électrique se traduit ainsi par un équipement communal en basse tension atteignant à peine 160 kilomètres, soit un mètre environ par habitant, résultant d'une part d'un accès des ménages lui-même faible – le taux d'abonnements domestiques est de l'ordre de 5 %, la consommation départementale représente moins de 2 % des ventes nationales de la CIE – et du nombre limité d'abonnés en moyenne tension – soit 38 en 1997 pour une consommation de 10 millions de kWh représentant moins de 0,5 % du marché national. Le constat de sous-équipement est le même pour la distribution d'eau – moins d'un mètre linéaire de réseau par habitant, un abonné pour 40 habitants, consommation moyenne de 20 litres d'eau par habitant, etc. – et plus encore pour la téléphonie – un poste pour 1 300 habitants, vétusté et dysfonctionnement général du réseau local désormais connecté à Bouaké.
- (b) Le reste des opérateurs du secteur des services intervient dans le secteur de la santé, via les infirmeries de quartier, une polyclinique, un cabinet dentaire, etc. (740 millions de chiffre d'affaires) ainsi que dans l'éducation : écoles privées à caractère confessionnel ou non, réalisant 325 millions de chiffre d'affaires.

- (c) L'acheminement des voyageurs par les sociétés de car locales est l'une des rares activités du secteur transport faisant l'objet d'un enregistrement comptable et fiscal. On notera le turn over rapide des compagnies au cours des dix dernières années, tenant à l'intensité des concurrences sur ce segment d'activité et à l'émergence de nouveaux investisseurs.

5.5. Synthèse n° 4

Le secteur des entreprises modernes et intermédiaires du département comprend 193 entreprises, et a réalisé 23 milliards de valeur ajoutée, soit 38 % de la richesse produite en ville, et 20 % de la valeur ajoutée départementale. Ce résultat est modeste, d'autant qu'il repose sur un petit nombre d'unités – la CIDT et la CNCI notamment – dominant la quasi-totalité de la production de ce secteur. Ce premier constat indique, outre la forte concentration de l'activité autour d'un établissement de transformation du coton et une société commerciale, un net déficit d'établissements de taille intermédiaire, puisque plus des trois quarts des 193 entreprises inventoriées réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions. Un deuxième constat doit être tiré, relatif au fait qu'une partie significative de la valeur ajoutée du secteur vient d'entreprises non résidentes dans le département (Travaux publics, exportation de mangues), ou de succursales dont les sièges sociaux sont à Abidjan, de sorte que les retombées de l'activité du secteur moderne et intermédiaire sont localement modestes : en emplois par exemple, de même qu'en rentrées fiscales.

Le principal « maillon manquant » se situe dans l'industrie capable de transformer les produits locaux : l'état actuel de sous-dotation en unités de transformation, de délabrement et/ou de sous-équipement des capacités des entreprises existantes constitue l'obstacle le plus sérieux – et à l'inverse la perspective prioritaire – d'un projet de relance de l'économie locale ; quelques projets en cours de réalisation indiquent néanmoins une reprise – encore timide, et insuffisante pour assurer un relèvement de l'activité urbaine – des investissements privés.

Le rôle des autorités locales est, dans ce contexte, de faire connaître les opportunités d'investissement et de les rendre attractifs. Sur le moyen terme, une stratégie d'accueil d'investissements passe par une réflexion sur l'aménagement de la ville, sur l'amélioration de l'environnement urbain, sur la capacité de Korhogo à fournir les services de base : éducation, santé, loisirs et culture, aux opérateurs et aux cadres qui souhaiteraient s'implanter dans le Nord.

VI. Ressources et emplois des ménages de la commune **Le travail indépendant, première source de revenus**

6.1. Les ressources des ménages

Les ressources des ménages résidant à Korhogo représenteraient un montant total de 37 milliards pour l'année 1997, correspondant à : (a) 8,7 milliards de salaires principalement distribués par le secteur des entreprises modernes (4,8 milliards), par l'administration et la municipalité (2,8 milliards), le reste venant du secteur informel (1,1 milliard) ; (b) 24,5 milliards de revenus non salariaux issus de l'économie populaire urbaine, dont près des deux-tiers (16 milliards) rémunèrent la propriété du capital de ce secteur, le reste rémunérant le travail (hors les personnels salarié) ; (c) 1 milliard de revenus issus des activités agricoles et pastorales des ménages

korhogolais ; (d) 2,5 milliards de revenus du capital des unités du secteur moderne et intermédiaire ; (e) 270 millions de prestations sociales sont fournies par la CNPS, 550 millions de transferts étant envoyés par des ménages non résidents.

Les ressources des ménages représentent ainsi les deux tiers de la valeur ajoutée urbaine, et s'établissent à environ 350 000 francs par habitant. On notera par ailleurs, que les activités du secteur informel génèrent à elles seules 70 % du total des ressources. Les unités modernes et intermédiaires participent donc relativement peu à la formation des revenus locaux ; de plus, une dizaine de milliards d'excédent net d'exploitation de ces entreprises, détenues par des non résidents, partent hors zone au titre de la rémunération du capital.

6.2. Les emplois des ménages

Les ressources des ménages sont employées à plus de 90 % à la consommation courante (33,6 milliards), le reste étant réparti entre l'épargne familiale (1,4 milliard), les transferts versés à des ménages situés hors de la commune (700 millions), le solde étant composé d'impôts, taxes, cotisations sociales prélevés sur les revenus de toute nature (300 millions), et de règlements des prestations administratives auprès de la Mairie et de la Préfecture (400 millions).

La consommation des résidents de la commune a été approchée à l'aide d'une enquête budget-consommation menée auprès de 325 ménages. La dépense de consommation annuelle moyenne s'établirait à 118 000 francs dans les villages rattachés à la commune et 221 000 francs à Korhogo-ville. Le montant total des dépenses de consommation, transferts compris, serait ainsi de 33 milliards. Au sein de la commune, les écarts de consommation par type d'habitat sont importants, passant de 588 000 francs par tête dans les quartiers résidentiels à 198 000 francs dans les quartiers populaires, et à 174 000 francs dans les quartiers excentrés.

Le niveau modeste de consommation de la plupart des ménages de la commune explique que les dépenses tendent à se concentrer sur un petit nombre de postes difficilement compressibles, notamment : l'alimentation qui absorbe 44 % des budgets familiaux urbains (52 % pour les résidents des villages rattachés à la commune) ; l'habillement, les transports et le logement : 30 % des dépenses urbaines et villageoises. Les autres postes budgétaires tels que l'éducation, la santé, les loisirs et l'équipement sont peu représentés, en montant comme en taux.

Coefficients budgétaires et dépenses totales des ménages de la commune de Korhogo (millions de francs, %)

Poste	Ville		Villages Communaux	
	Montant	%	Montant	%-
Total	33 027	100	1 295	100
Alimentation	13 909	42,1	404	31,2
Autoconsommation	816	2,5	276	21,3
Habillement	2 275	6,9	158	12,2
Transport - Comm.	3 189	9,7	151	11,7
Logement - Energie	4 403	13,3	69	5,3
Education	1 871	5,7	67	5,1
Santé	1 387	4,2	69	5,4
Loisirs	1 398	4,2	86	6,6
Equipement	3 080	9,3	6	0,4
Transferts	699	2,1	9	0,7

Source : ECOLOC-Korhogo

Les ménages citadins consacrent 13,9 milliards de dépenses aux achats alimentaires ; s'y ajoutent plus de 800 millions d'autoconsommation. Les achats de céréales : riz et féculents, notamment l'igname, absorbent près de 40 % du budget d'alimentation ; les achats de viandes et poissons en absorbent 23 % ; les autres consommations sont, par ordre d'importance décroissante, l'arachide (5 %), le pain (6 %), les feuilles et les légumes (5 %) et l'huile (4 %). La part des produits de base a tendance à augmenter en raison inverse du niveau de vie des ménages, ce que manifeste l'augmentation du coefficient budgétaire consacré à l'alimentation, et l'engagement croissant des ménages pauvres dans la production agricole destinée à la consommation directe.

Les frais de logement et d'énergie, second poste budgétaire pour les ménages urbains, ont été estimés à 4,4 milliards, soit 13 % du budget des ménages, ce qui alimente un marché de la construction non négligeable occupant quelques 800 opérateurs, tâcherons et employés du secteur. Le troisième poste budgétaire des ménages urbains est celui du transport et des communications, pour un total annuel de dépenses de 3,2 milliards. L'ampleur des frais engagés tient à la fréquence des visites faites par les citadins dans les villages d'origine, à la distance qui les séparent d'Abidjan, à l'étalement de la ville elle-même dont on a déjà signalé les effets sur le temps passé aux déplacements. Il convient aussi de relever le peu de dépenses affectées au transport des enfants partant à l'école – moins de 70 millions annuellement – bien que les distances qu'ils ont à parcourir sont considérables.

Les dépenses d'éducation et de santé des ménages urbains apparaissent finalement modestes en taux (5,7 % et 4,2 % respectivement) comme en montant soit, par ménage, 81 000 francs de charges liées à la scolarisation et 60 000 francs de frais médicaux.

- (a) Les frais de scolarité et d'inscription représentent le premier poste de dépense d'éducation (800 millions), suivi de près par l'achat de livres et fournitures scolaires ; les ménages y ont consacré 700 millions en 1997, soit le tiers de la dépense éducative totale. Ces frais constituent un facteur de blocage non négligeable dans les décisions familiales de scolarisation des enfants, et expliquent l'intérêt des projets de type BAD–Education IV, fondés depuis 1993 sur une distribution gratuite de fournitures aux jeunes filles de Korhogo et des villages de la région.
- (b) Par habitant, la dépense annuelle en soins de santé n'atteint pas 10 000 francs en ville, montant très modeste une fois rapporté à la situation sanitaire locale. L'achat de médicaments absorbe 78 % de ce montant. Les frais de consultations préventive et curative sont de 100 millions.

Les dépenses de loisir (1,4 milliard) sont presque exclusivement concentrées sur l'achat de tabacs et cigarettes, de journaux et romans, de disques et cassettes. On soulignera enfin la faible part du budget des ménages urbains consacrée aux transferts, soit environ 700 millions destinés à d'autres ménages de la commune (22 %), à des ménages résidant dans l'hinterland (10 %) et surtout vers le reste de la Côte-d'Ivoire et d'autres pays. Les stratégies de « délestage » financier envers les obligations communautaires semblent avoir pleinement joué pendant la période de crise, la chute des revenus urbains ne permettant plus d'assurer des envois importants de numéraire en direction des villages. En revanche, les citadins continuent d'accueillir à domicile des jeunes, scolaires ou non, confiés par les parents restés au village.

VII. L'action locale des autorités **Le poids de l'Etat et des municipalités**

7.1. L'action locale de l'Etat

Au lendemain des indépendances, l'Etat ivoirien s'est fermement engagé dans l'ensemble des domaines relatifs à l'aménagement urbain et régional : création d'infrastructures, de superstructures et production de services à l'échelon local. La croissance économique a été le levier de l'équipement local et régional ivoirien, financé sur des ressources nationales tirées des prélèvements sur les exportations agricoles ou sur endettement. L'effort d'aménagement n'a pas touché les régions. Celui consenti pour le développement du Sud-Ouest (ARSO) a par exemple été considérable, de même que l'aménagement de la vallée du Bandama. Le projet urbain ivoirien fut polarisé sur la capitale économique, subsidiairement sur les cités côtières, accompagnant ainsi l'envolée du café-cacao et comptant par ailleurs sur l'effet d'émulation et d'incitation des investisseurs.

Au cours des années 1960 et 1970, l'économie du Nord porte profondément la marque de cette stratégie d'Etat volontariste, concentrant l'essentiel de l'effort d'équipement urbain et de développement rural sur le Sud, et approfondissant en conséquence les inégalités en dotations du Nord, apparues il est vrai dès le début du siècle. Cette « politique d'abandon » de la savane ivoirienne se traduit, en 1962, par un Produit Intérieur Brut par tête trois fois plus faible que celui du pays (le PIB commercial par tête est pour sa part cinq fois inférieur), par un revenu monétaire unitaire de 4 000 francs contre 27 000 francs dans le Sud-Ouest rural, par le plus faible taux de scolarisation du pays. Dix ans plus tard, les déséquilibres persistent quels que soient les indicateurs retenus. Les investissements publics consentis sur les quatre départements du Nord représentent 7 % de l'effort national (15 % dans la région Centre, et 63 % dans le Sud), le nombre d'agents de la fonction publique en poste dans ces départements est de 3 800, soit un fonctionnaire pour 163 habitants (un pour 99 en moyenne nationale). En 1975 cette fois, la quasi-totalité des ratios d'infrastructures disponibles par habitant font état d'un écart d'environ 50 % par rapport à ceux du pays.

En rupture avec la « politique d'abandon » de la zone Nord, le Programme d'urgence établi en 1974/1975 se donnait pour but de réduire les inégalités régionales par : une série d'investissements publics permettant de rééquilibrer l'engagement local de l'Etat et de revaloriser le niveau de vie des populations ; une mobilisation des « cadres autochtones à la recherche de solutions pour un développement équilibré de leur région », et un effort d'investissement local de leur part. Les travaux publics furent largement privilégiés, ainsi que les investissements agricoles et les équipements scolaires. Au total, l'effort d'investissement public a représenté, pour le département de Korhogo, un montant de 17 400 francs par habitant, soit l'équivalent de 50 % de la valeur ajoutée par tête en 1975. Parallèlement, les effectifs de la fonction publique dans le département ont progressé de 600 de 1970 à 1975.

Les années de crise ont rapidement mis un terme à l'ambition de rééquilibrage des flux financiers et des projets de développement local et régional. Elles ont par ailleurs conduit à l'abandon et/ou à la dégradation du stock d'équipements départementaux disponibles, faute de moyens pour les entretenir et d'une politique de transfert progressif des charges récurrentes aux collectivités et

populations. On notera aussi que les opérations inscrites au Programme d'Investissements Publics (PIP) pour les dernières années représentent un engagement de 52,9 milliards pour la région Nord, soit 3,3 % des engagements prévus, et que 8 des 9 projets sont des Investissements de Fonction Régionale (IFR), à contenu presque exclusivement rural, seul le Programme de Développement des Communes du Nord (PDCN), d'un montant total de 1,4 milliard, a une fonction locale. Pour l'année 1994, le stock d'équipements de fonction locale disponible à Korhogo aurait eu une valeur de 12,5 milliards, appelant un investissement de mise aux normes supérieur à 5 milliards, soit l'effort d'investissement urbain le plus élevé de la Côte-d'Ivoire après Bouaké.

7.2. L'action de l'Etat en 1997

Pour l'exercice sous revue, les prélèvements de l'Etat sur l'activité locale représentent 8,1 milliards, 11 % venant de recettes douanières et 53 % d'impôts et taxes sur les entreprises. En revanche, les engagements de l'Etat dans le département sont de 11,1 milliards, dont 5,1 sont des investissements en infrastructure et 3,2 milliards des versements de revenus aux ménages. En bref, la position nette de l'administration centrale dans le département serait négative de 3 milliards pour cet exercice.

Compte de l'administration centrale (1997) (milliards, %)

Emplois	Montants	%	Ressources	Montants	%
Total	11,1	100	Total	11,1	100
Transferts ménages	3,2	29	Impôts et taxes	5,9	53
<i>Salaires des fonctionnaires</i>	2,2		<i>Moderne</i>	4,2	38
<i>Salaires agents temporaires</i>	0,7		<i>Informel</i>	0,2	2
<i>Prestations sociales</i>	0,3		Revenu	1,5	14
Transferts commune	0,5	5	Droits de douane	1,2	11
Transferts administra. Déconcentrées	2,4	22	Cotisations sociales	0,3	3
FBCF	5,1	46	CFSNM ménages	0,6	5
			Solde négatif	3,0	27

Source : ECOLOC-Korhogo

7.3. Les engagements de l'Etat

Au titre des FRAR, l'Etat a investi au total 1 378 millions dans 316 projets sur la période 1994–1997, la contribution des populations étant évaluée à 592 millions. Pour la seule année 1997, 89 projets FRAR ont été programmés, d'un coût global de 556 dont 396 millions sont à la charge de l'Etat. Par ailleurs, 104 projets urbains FIAU ont été exécutés de 1994 à 1997, pour un coût total de 1 067 millions financés à 80 % sur fonds d'Etat, le solde (235 millions) revenant aux communes. Pour l'année 1997, 44 projets FIAU ont été programmés, d'un coût total de 426 millions dont 321 millions financés sur ressources d'Etat. Notons enfin que les travaux de construction de l'Université de Korhogo ont commencé en 1998, le projet représentant trois milliards d'investissements publics étalés sur trois ans.

L'Etat intervient également à travers des grands projets de développement rural, parmi lesquels : (a) le projet Riz-Nord (réhabilitation des périmètres irrigués), entré depuis 1997 en phase d'exécution ; de 1994 à 1997, l'Etat y a engagé 46 millions et la GTZ 92 millions ; (b) le Programme National de Gestion de l'Espace Rural de la Région des Savanes (PNAGER-Nord) - appui aux ruraux pour l'aménagement de l'espace – dont le coût total s'élève à près de 1 milliard réparti entre l'Etat (192 millions) et l'Agence Française de Développement (785 millions) ; (c) le Programme d'Appui au Développement Rural de la Région Nord (PADER-Nord), d'un coût total de 2 800 millions, dont 350 millions sont à la charge de l'Etat, le solde étant financé par la coopération allemande (2,4 milliards).

L'ampleur des investissements locaux de l'Etat en 1997 (et qui explique l'essentiel du solde négatif de l'administration centrale pour l'exercice) tient à divers projets routiers et de voirie, dont certains, fort anciens, avaient été repoussés faute de ressources. Pour partie, ces investissements visent à rattraper le retard d'équipement accumulé sur une décennie par la région. De 1994 à 1998, l'Etat a ainsi engagé environ 2,8 milliards pour la route Katengue-Boundiali, 6 milliards pour la route Korhogo-Kanawolo, 149 millions pour le drainage et la voirie de Dikodougou, 1,5 milliard pour le rechargement des pistes cotonnières, 250 millions pour la voirie de Korhogo. Le bitumage des axes Korhogo-Boundiali et Korhogo-Kanawolo ont permis de désenclaver le département et la ville de Korhogo.

Korhogo accueille, au titre de capitale administrative régionale, plusieurs directions et antennes régionales représentant la quasi-totalité des institutions publiques de Côte-d'Ivoire. L'administration occupe ainsi près de 2 300 employés dans le département (la seule sous-préfecture de Korhogo en concentre 72 %) dont 1 835 fonctionnaires, soit un agent pour 207 habitants. La masse salariale distribuée par l'Etat est estimée à 2,7 milliards.

Les services déconcentrés exercent dans des conditions difficiles. La plupart des unités régionales disposent d'un budget annuel de fonctionnement inférieur à 2 millions, insuffisant pour assurer l'entretien des équipements et des moyens de travail. Les services présents localement entretiennent surtout des relations : hiérarchiques, et de communication, avec les directions abidjanaises des ministères dont elles relèvent. Très peu, en revanche, entretiennent des liens horizontaux : entre administrations déconcentrées, ou avec les autorités locales par exemple, pourtant indispensables au développement local, de sorte que chaque service d'Etat tend à fonctionner en isolat replié sur lui-même, l'éloignant ainsi des réalités communales et départementales. Les finalités concrètes de la déconcentration demeurent théoriques : réduite à son expression formelle, cette dernière tend plutôt à ralentir les délais d'exécution des démarches.

7.4. L'action des municipalités

Tous les chefs-lieux des 11 sous-préfectures du département ont rang de communes de plein exercice. L'examen de leurs comptes économiques indique : (a) qu'aucune ne dispose des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions : entretien des équipements urbains, amélioration du cadre de vie, promotion de l'image de leur cité, etc.. ; (b) que ces communes, à commencer par celle de Korhogo, exercent une pression fiscale négligeable sur la production des richesses locales ; (c) que les budgets tendent au bout du compte à ne couvrir que les charges du fonctionnement courant des services.

7.5. Les ressources et emplois cumulés des communes

Le montant total des recettes de fonctionnement de l'ensemble des communes de la préfecture de Korhogo s'élève à 1,1 milliard. Celles-ci proviennent essentiellement des aides de l'Etat (41 %) et des recettes fiscales (24 %). Les recettes issues du revenu du patrimoine et du portefeuille sont les plus faibles (28 millions). Avec 523 millions de budget, la commune de Korhogo réalise la majeure partie des recettes de fonctionnement (46 %), suivie de loin par Napié (77 millions). Les recettes d'investissement sont issues pour 302 millions (71 %) des prélèvements sur fonds d'investissement, et pour 123 millions de FCFA (29 %) de l'aliénation du patrimoine mobilier, notamment pour Sinematiali.

Dans la commune de Korhogo, les sources du budget de fonctionnement se composent essentiellement de taxes (38 %), de revenus de prestations de services (33 %) et des recettes diverses (15 %). Dans les autres communes, les principales ressources des communes du département dépendent du concours de l'Etat : 41 millions pour chacune. Nombre de ces communes sont de création récente de sorte que les activités imposables y sont faibles et que les autorités ne disposent pas de structures de recouvrement nécessaires.

Répartition des recettes du budget de fonctionnement dans les communes du département de Korhogo en 1997 (milliers de francs)

Commune	Recettes fiscales	Prestation de services	Patrimoine & portefeuille	Aide Etat & extérieur	Recettes diverses	Total
Total	270 220	211 328	27 567	462 656	166 040	1 137 812
Korhogo (% total)	199 061 74	170 440 81	23 800 86	48 656 11	79 987 48	521 945 46
Dikodougou	10 628	6 946	-	41 400	6 861	65 835
Guiembe	556	1 464	-	41 400	11 043	54 463
Karakoro	375	1 412	1 784	41 400	9 718	54 689
Komborodougou	449	1 818	159	41 400	5 053	48 879
M'Bengue	9 436	5 805	1 618	41 400	6 792	65 051
Napié	19 365	12 229	158	41 400	3 785	76 937
Niofoin	266	1 523	-	41 400	20 920	64 109
Sinematiali	12 094	4 845	-	41 400	4 661	63 000
Sirasso	17 925	2 874	48	41 400	4 324	66 571
Tioniaradougou	65	1 972	-	41 400	12 896	56 333

L'ensemble des dépenses mandatées par les communes s'élève à 1,5 milliard dont 400 millions de dépenses d'investissement et 1,1 milliard de dépenses de fonctionnement. Avec 648 millions d'emplois en 1997, la commune de Korhogo réalise 44 % des dépenses totales, suivie de Sinematiali (14 %).

7.6. Le cas de la commune de Korhogo

Depuis 1996, la commune de Korhogo a fourni d'importants efforts pour relever le niveau des rentrées fiscales. En 1998, 667 millions ont ainsi été recouverts soit un doublement du budget en moins de 3 ans. Il reste que ces entrées n'assurent encore qu'un tiers des recettes totales de la Mairie (20 % en 1993) et représentent une fiscalisation de l'ordre de 0,5 % du produit local.

- (a) L'Etat est tenu de reverser à la Mairie une fraction des impôts collectés tels que les patentes (35 %), la contribution foncière (40 %), l'impôt synthétique (40 %). Ces reversements ont progressé récemment : de 111 à 165 millions entre 1996 et 1997, le poste le plus important concernant la contribution des patentes (75 % en 1996, 87 % en 1997). L'augmentation tient à l'amélioration du recouvrement, mais aussi à une reprise d'activité économique dans la commune. Il reste qu'une amélioration durable de ces rentrées suppose : la mise en place d'un fichier de suivi des contribuables de la commune, une meilleure coordination des services municipaux et des administrations déconcentrées ; un effort considérable de fiscalisation d'opérateurs intermédiaires, actuellement difficiles à cerner ; une meilleure lisibilité et une plus grande rapidité des reversements d'Etat – un circuit court et centré sur la Direction régionale du Trésor est une solution souhaitée par la municipalité ; une réflexion d'ensemble sur les modalités de collecte et de répression fiscale : la (les) commune(s) est-elle (sont-elles) en mesure d'accomplir cette tâche ?
- (b) L'accroissement des recettes fiscales tient actuellement à un meilleur suivi des collecteurs et à la réorganisation du marché central. Néanmoins le service économique n'a pas encore atteint le niveau optimal, et il a été estimé que la commune ne recouvrait qu'environ 60 % des recettes potentielles. La principale difficulté provient de la réticence des commerçants à s'acquitter du paiement de la taxe communale, le manque de moyens des services financiers de la Mairie étant un autre handicap.
- (c) Comme dans d'autres communes du pays, la collaboration entre la Mairie et la Direction des impôts n'est pas parfaite, de sorte que les petites et moyennes unités artisanales et de commerce peuvent jouer des litiges entre leur influence respective.
- (d) Enfin, on notera l'absence de rentrées sur le foncier : le cadastre existant, fort ancien, ne retrace plus la réalité et la plupart des nouvelles constructions ne sont pas prises en compte. Le recouvrement de l'impôts foncier est par ailleurs du ressort de la direction des impôts, la procédure restant peu claire et la Mairie n'étant pas en mesure de vérifier exactement le montant collecté.

Evolution de la structure des recettes municipales (1993-1997)

(%)

Poste	1993	1995	1997
Recettes fiscales	21	32	38
Recettes des prestations et services	49	45	33
Revenu du patrimoine et du portefeuille	3	2	5
Aide Etat et extérieur - Fonds de concours	18	16	9
Recettes diverses	9	4	15
Total recettes de fonctionnement	100	100	100
Prélèvement sur Fonds d'investissement	100	100	100
Alliénation du patrimoine mobilier	-	-	0
Total recettes d'investissement	100	100	100

Source : Comptes de la municipalité

Il faut souligner que la progression des recettes de fonctionnement, liée à une meilleure fiscalité : de 336 à 522 millions entre 1995 et 1997, soit une progression de + 55 %, a suivi la hausse des prix intérieurs, et amorti le tassement de la part des prestations de services (de 49 % à 33 % des recettes) et celle issue de la dotation d'Etat à la commune (de 18 % à 9 %).

Les besoins financiers de la commune de Korhogo restent sans commune mesure par rapport à ses recettes. L'assainissement est par exemple un problème majeur en ville, qui dépasse les moyens dont disposent les services techniques municipaux : trois tracteurs, un camion, un personnel certes important mais dans l'ensemble faiblement qualifié.

En 1997, les dépenses de fonctionnement de la Mairie s'élèvent à 532 millions dont 31 % ont couvert les charges courantes des services généraux, en particulier celles engagées par l'administration générale qui représentent 166 millions, et 34 % ont été affectés aux dépenses diverses, la quasi-totalité consistant en fait en versements aux fonds de réserve.

<i>Structure des dépenses par service (en %)</i>	<i>1993</i>	<i>1995</i>	<i>1997</i>
<i>Services généraux</i>	28	31	31
<i>Services à la collectivité</i>	30	26	21
<i>Services sociaux et culturels</i>	6	9	5
<i>Services économiques</i>	10	11	8
<i>Dépenses diverses</i>	25	24	34
Total dépenses fonctionnement	100	100	100
<i>Services généraux</i>	27	16	10
<i>Services à la collectivité</i>	45	35	67
<i>Services sociaux et culturels</i>	28	40	11
<i>Services économiques</i>	-	8	12
Total dépenses investissement	100	100	100

Les charges engagées par les services municipaux, et dont l'impact sur le cadre de vie des populations est le plus sensible, sont particulièrement restreintes. Comme pour bien d'autres communes du pays, la faiblesse des recettes mobilisées pour couvrir les charges ordinaires se ressent ici, au premier chef, sur les prestations destinées aux résidents et tend, en second lieu, à replier le budget sur les frais fixes municipaux.

La ventilation des dépenses de fonctionnement par nature pour l'exercice 1997, montre que les charges de personnel ont absorbé 41 % du budget hors fonds d'investissement. Les dotations en carburant, celles destinées aux matériels et fournitures, ont représenté respectivement 6 % et 13 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses globales sont revenues à 3 325 francs par habitant, dont 1 913 ont servi à couvrir les frais de personnel et le coût des consommables, 856 francs ont été affectés au fonds d'investissement, et 556 francs ont permis l'engagement de dépenses diverses.

En 1997, la Mairie a réalisé sur fonds propres des investissements estimés à 116 millions, contre 73.4 millions en 1996. L'Etat a soutenu cet effort à travers les FIAU (46 millions consacrés essentiellement à l'électrification de la ville et la construction des classes). Les postes les plus importants du budget d'investissement concernent néanmoins la voirie, dont l'état actuel de délabrement constitue un sérieux handicap à la circulation des habitants et aux activités économiques locales, au point qu'une réhabilitation efficace dépassera longtemps encore les capacités financières de la commune : sur 361 km de routes communales, 31 km seulement sont bitumés, et la quasi-totalité du bitumage, réalisé au début des années 1970, est à reprendre. Il faut aussi insister sur l'importance d'une réhabilitation de plusieurs voies interdépartementales reliant les centres marchands entre eux, assurant l'approvisionnement de la ville, permettant le groupage des produits du cru.

7.7. Synthèse n° 5

Au lendemain des indépendances, l'Etat ivoirien s'est engagé dans l'aménagement urbain et régional : création d'infrastructures, de superstructures et production de services à l'échelon local, la croissance économique ayant été le levier de l'effort d'équipement local et régional. L'aménagement n'aura cependant pas touché les régions, la zone du Sud-Ouest, de la vallée du Bandama et la capitale économique du pays, accompagnant ainsi l'envolée du café-cacao.

Dans les années 1960 et 1970, l'économie du Nord a profondément porté la marque de cette stratégie d'Etat volontariste, concentrant l'essentiel de l'effort d'équipement urbain et de développement rural au Sud, et approfondissant en conséquence les inégalités en dotations du Nord. Cette « politique d'abandon » de la savane ivoirienne s'est traduite depuis lors par un PIB par tête nettement plus faible que la moyenne du pays, par des taux de scolarisation modestes, par des équipements urbains insuffisants, etc.. Rompant avec cette « politique d'abandon », le Programme d'urgence de 1974-1975 a eu pour but de réduire les inégalités régionales : par une série d'investissements publics permettant de rééquilibrer l'engagement local de l'Etat et de revaloriser le niveau de vie des populations ; par une forte mobilisation des cadres autochtones pour un développement équilibré de leur région.

Les années de crise ont rapidement mis un terme à l'ambition de rééquilibrage des flux financiers et des projets de développement local et régional. Elles ont par ailleurs conduit à l'abandon et/ou à la dégradation du stock d'équipements départementaux disponibles, faute de moyens pour les entretenir et d'une politique de transfert progressif des charges récurrentes aux collectivités et populations. On notera aussi que les opérations inscrites au Programme d'Investissements Publics (PIP) pour les dernières années représentent un engagement de 52,9 milliards pour la région Nord, soit 3,3 % des engagements prévus, que 8 des 9 projets sont des Investissements de Fonction Régionale (IFR), à contenu presque exclusivement rural, et que seul le Programme de Développement des communes du Nord (PDCN), d'un montant total de 1,4 milliard, a une fonction locale.

En 1997, la position de l'Etat ivoirien laisse néanmoins un solde net négatif, ce qui traduit un effort d'investissement local non négligeable, lié en grande partie à l'exécution de projets anciens et reportés faute de financements. Il n'est pas certain que cette situation préfigure un changement de cap durable dans l'aménagement du Nord ivoirien, elle est plus sûrement le produit d'un « rattrapage » dont les effets pourraient rapidement s'épuiser.

Au détour de la décentralisation, la municipalité de Korhogo a hérité d'un stock d'équipements locaux à la fois insuffisant et en voie de dégradation, sans que sa capacité de financement soit en mesure de prendre en charge l'entretien de la voirie, l'assainissement, l'amélioration du cadre de vie, la gestion de la croissance démographique. L'actuelle municipalité a néanmoins réalisé un effort important de relèvement des recettes fiscales, et de production de lots pour les nouveaux résidents. Il reste que, sur la durée, la situation de la commune appelle l'élaboration d'un « Programme d'urgence » fondé : sur une réhabilitation des équipements existants et une remise à niveau du stock de capital local ; sur la collecte de ressources nécessaires à l'entretien de ces équipements, supposant elle-même une meilleure fiscalisation des activités économiques locales et une coordination entre les services municipaux et les administrations déconcentrées ; sur une réflexion associant l'ensemble des acteurs locaux en vue de définir les enjeux de l'urbanisation à l'horizon 2020 et les moyens d'assurer une relance de l'économie locale ; sur la redéfinition des fonctions revenant aux autorités locales dans le cadre d'une relance. Il est probable qu'en la matière, les services municipaux devront jouer un rôle d'incitation, d'intermédiation, de représentation et de régulation, plutôt que d'action directe. Le fort ancrage social des autorités et des élites locales est, de ce point de vue, un atout considérable pour réussir cette mutation.